

**Rapport annuel 2011**



# Contenu

En un coup d'œil

- 5 Le réseau de transport suisse 2011 en chiffres

Précurseur pour l'avenir énergétique de la Suisse

- 6 Rapport du Président du Conseil d'administration et du CEO

## 8 **Rétrospective 2011**

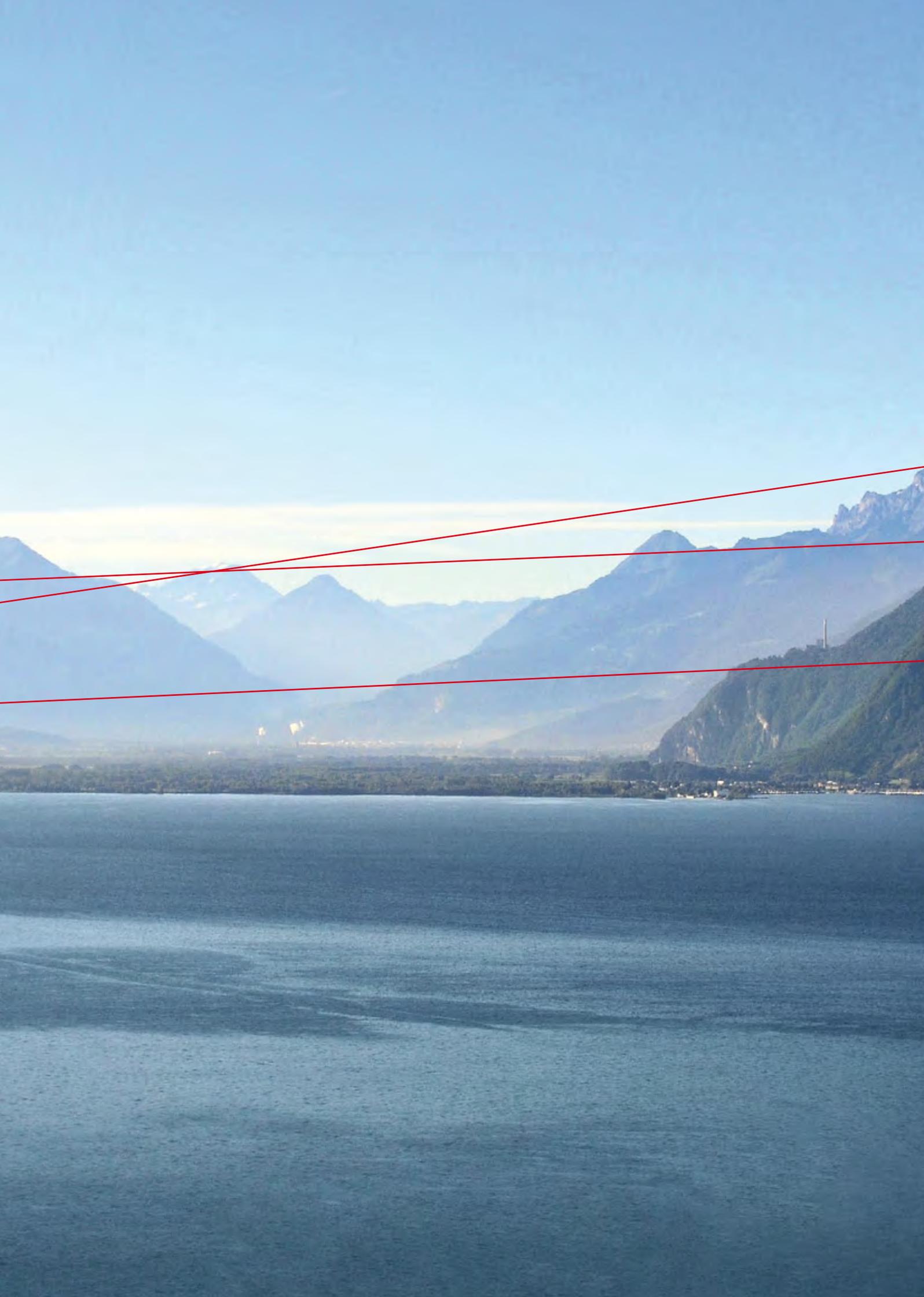
- 10 Gestion système sûre et stable
- 10 Réduction de 30% des coûts des services système
- 10 Introduction d'une commande de réseau centralisée pour la Suisse
- 10 Augmentation de la transparence concernant les données énergétiques
- 11 Projet GO! – reprise du réseau de transport
- 11 Collaboration active dans le cadre de projets de réseau dans les régions
- 11 Stratégie à long terme pour l'extension du réseau
- 11 Approche transparente concernant les câbles enterrés et les lignes aériennes
- 11 Développement de la gestion des congestions
- 12 Rapprochement important avec l'Europe
- 12 Eurocompatibilité des garanties d'origine pour le courant suisse
- 12 RPC – demande ininterrompue
- 12 Collaboration au sein d'organismes européens
- 13 Supergrid – le réseau pour le future énergétique
- 13 Dialogue avec le grand public, le monde politique et les milieux économiques
- 13 Organisation, capacités et développement de l'entreprise
- 13 L'efficacité comme objectif supérieur
- 13 Swissgrid opère dans un environnement réglementé

## 14 **Le réseau de transport suisse**

Activités-clés et défis

## 26 **Rapport financier 2011 Corporate Governance**

## 68 **Corporate Governance**



# En un coup d'œil!

## Swissgrid – la Société nationale pour l'exploitation du réseau

«Transporter l'électricité, voilà notre mission; vitale pour la Suisse et cruciale pour l'Europe. Force motrice et qualité de vie pour des millions de personnes. Aujourd'hui et demain.»

En tant que Société nationale pour l'exploitation du réseau, Swissgrid est responsable de l'exploitation sûre, fiable et économique du réseau suisse de transport d'électricité. Et en qualité de nouvelle propriétaire, elle devra à l'avenir en assurer l'entretien, la rénovation et l'extension en fonction des besoins.

Swissgrid emploie quelque 360 collaborateurs qualifiés de douze nationalités différentes sur les sites de Frick (AG), Laufenbourg (AG) et Vevey (VD).

Les huit entreprises d'électricité suisses Alpiq SA, Alpiq Suisse SA, Axpo AG, BKW FMB Energie SA, Forces Motrices de la Suisse centrale SA, EGL SA, Stadt Zürich ewz et Repower détiennent la totalité du capital-actions de Swissgrid.

## Le réseau de transport suisse 2011 en chiffres

Longueur du réseau (en km)	6 700
Pylônes électriques	15 000
Sous-stations	130
Extension et rénovation nécessaire du réseau (en km)	1 000
Nouvelles constructions (en km)	300
Extension du réseau au cours des 10 dernières années (en km)	150
Coûts d'investissements en milliards de CHF	4–6
Coût d'un effondrement du réseau en Suisse par minute en millions de CHF	8–30



# Précurseur pour l'avenir énergétique de la Suisse

Rapport du Président du Conseil d'administration et du CEO

Chère lectrice, cher lecteur,

2011 a été pour Swissgrid une année de développements fondamentaux en ce qui concerne les activités opérationnelles, le projet de reprise du réseau et les répercussions de la nouvelle stratégie énergétique suisse.

## Sécurité et stabilité dans un environnement dynamique

L'année dernière, Swissgrid a exploité le réseau de transport en toute sécurité et sans interruption en dépit d'une charge importante et de flux de transit très volatils suite à l'arrêt de huit centrales nucléaires en Allemagne. Avec une faible hausse de la quantité d'énergie transportée à 80,7 térawattheures au total, la situation opérationnelle est néanmoins restée tendue sur le réseau de transport.

Juste avant que les rigueurs de l'hiver 2011/2012 ne se fassent sentir, Swissgrid a pris des mesures de précaution avec les pays limitrophes afin d'éviter les difficultés sur le réseau. Ils ont notamment mis en place une compensation mutuelle des capacités de centrales manquantes et défini des mesures d'urgence dans le cadre d'une plateforme de sécurité paneuropéenne (TSC). Grâce à cette plateforme, la Suisse a pu apporter son soutien au réseau allemand le premier week-end de février 2012 en fournissant de l'énergie de réglage, contribuant ainsi à la sécurité de l'approvisionnement en électricité non seulement en Suisse, mais aussi en Europe.

## Une très bonne qualité de réglage

Bien que la situation sur le réseau ait été tendue en 2011, Swissgrid a été exemplaire en matière de qualité de réglage. A l'aune de l'indice pour la qualité du réglage ACE (Area Control Error), la Suisse se trouve sur la première marche du podium en Europe. Ce résultat s'explique par une bonne collaboration interne ainsi que par une planification solide avec l'ensemble des partenaires de l'exploitation du réseau en Suisse et à l'étranger. Par ailleurs, de nouvelles mesures sur le déplacement physique d'injections de centrales ont permis d'optimiser la capacité de réseau disponible et de réduire nettement les interventions nationales et internationales dans le parc de centrales depuis 2009.

Pour ce qui est des services système, Swissgrid a continué de baisser les coûts d'acquisition en poursuivant systématiquement les mesures prises les années passées. Les coûts liés à la mise en réserve de la puissance de réglage se sont montés en 2011 à CHF 187 millions, soit 30% de moins qu'en 2010. Cette amélioration est due à des prix plus bas dans le négoce de gros de l'électricité, mais aussi à une diversification constante de la palette de produits et à un élargissement du cercle des fournisseurs. Aujourd'hui, Swissgrid fait partie des premiers gestionnaires de réseau de transport en Europe achetant de l'énergie de réglage à l'étranger. Elle a ain-

si conclu en 2011 des contrats avec la France, et le prélèvement depuis l'Allemagne se fera à partir de début mars 2012. Swissgrid fait ainsi en sorte que les consommateurs suisses bénéficient de prix de l'électricité compétitifs.

### La reprise du réseau en marche

La reprise du réseau de transport jette des bases importantes pour que Swissgrid devienne une société du réseau efficace et à part entière. Ce projet a bien avancé en 2011: l'accord de principe avec 18 propriétaires de réseau de transport a été signé, les sociétés de réseau externalisées ont été contrôlées (Due Diligence) et les négociations pour le contrat d'apport en nature sont en bonne voie. Une fois cette transaction effectuée, Swissgrid sera responsable de l'entretien, de la rénovation et de l'extension du réseau.

### Renforcement des relations avec l'Europe

Le réseau de transport suisse est rattaché aux pays limitrophes en une quarantaine d'endroits. De grands progrès ont été réalisés en 2011 avec une gestion plus efficace des capacités transfrontalières restreintes. A tous les points de liaison avec l'étranger, l'attribution quotidienne, mensuelle et annuelle des capacités se fait de manière centralisée par la maison de ventes aux enchères CASC au Luxembourg, dans laquelle Swissgrid détient une participation depuis 2010. De plus, Swissgrid a harmonisé les règles de vente aux enchères pour 2012 en collaboration avec les gestionnaires de réseau de transport des régions Central West Europe et Central South Europe et les a définies avec les régulateurs concernés. C'est une étape importante dans l'intégration du réseau de transport suisse en Europe.

### Le tournant énergétique: un défi et une chance

Le tournant énergétique décidé par le Conseil fédéral et le Parlement a également mis Swissgrid à l'épreuve en 2011. La future structure de notre approvisionnement en électricité est l'objet de nombreux débats dans le monde politique, les milieux économiques et au sein de la population. Il est clair à cet égard que le réseau d'électricité aura une importance particulière dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie énergétique 2050. Aussi Swissgrid a-t-elle commencé, au printemps dernier déjà, à analyser les possibles répercussions sur le réseau d'une sortie progressive de l'énergie nucléaire. En étroite collaboration avec la Confédération, une stratégie d'extension à long terme du réseau est en cours d'élaboration compte tenu de différents scénarios. Mais Swissgrid s'engage aussi sur le plan européen. D'une part en faveur d'un «super-réseau», qui doit être planifié et construit

d'un point de vue global européen et qui transporte de l'électricité éolienne et solaire sur de longues distances avec peu de pertes. D'autre part par un pilotage intelligent de la production et de la consommation dans le réseau. De tels «smartgrids» peuvent en outre contribuer à réduire la charge de réseau via les niveaux de réseau.

### L'extension du réseau comme projet de société

Nous devrions être conscients de l'étendue du tournant énergétique, car il s'agit d'une transformation fondamentale de notre paysage énergétique, de la production au consommateur. Il convient de s'atteler rapidement aux préparatifs requis et d'établir les bases d'un approvisionnement en électricité sûr et durable. A cet effet, il faut aussi créer un cadre juridique et réglementaire stable pour le réseau suisse. Mais plus important encore, le monde politique, les milieux économiques et la population doivent apporter dans une large mesure leur soutien à la transformation et à l'extension durables du réseau. Swissgrid a donc intensifié en 2011 le dialogue avec le grand public et les principaux décideurs aux niveaux de la Confédération et des cantons et va renforcer sa communication avec les habitants des régions concernées dans le futur.

### Perspectives

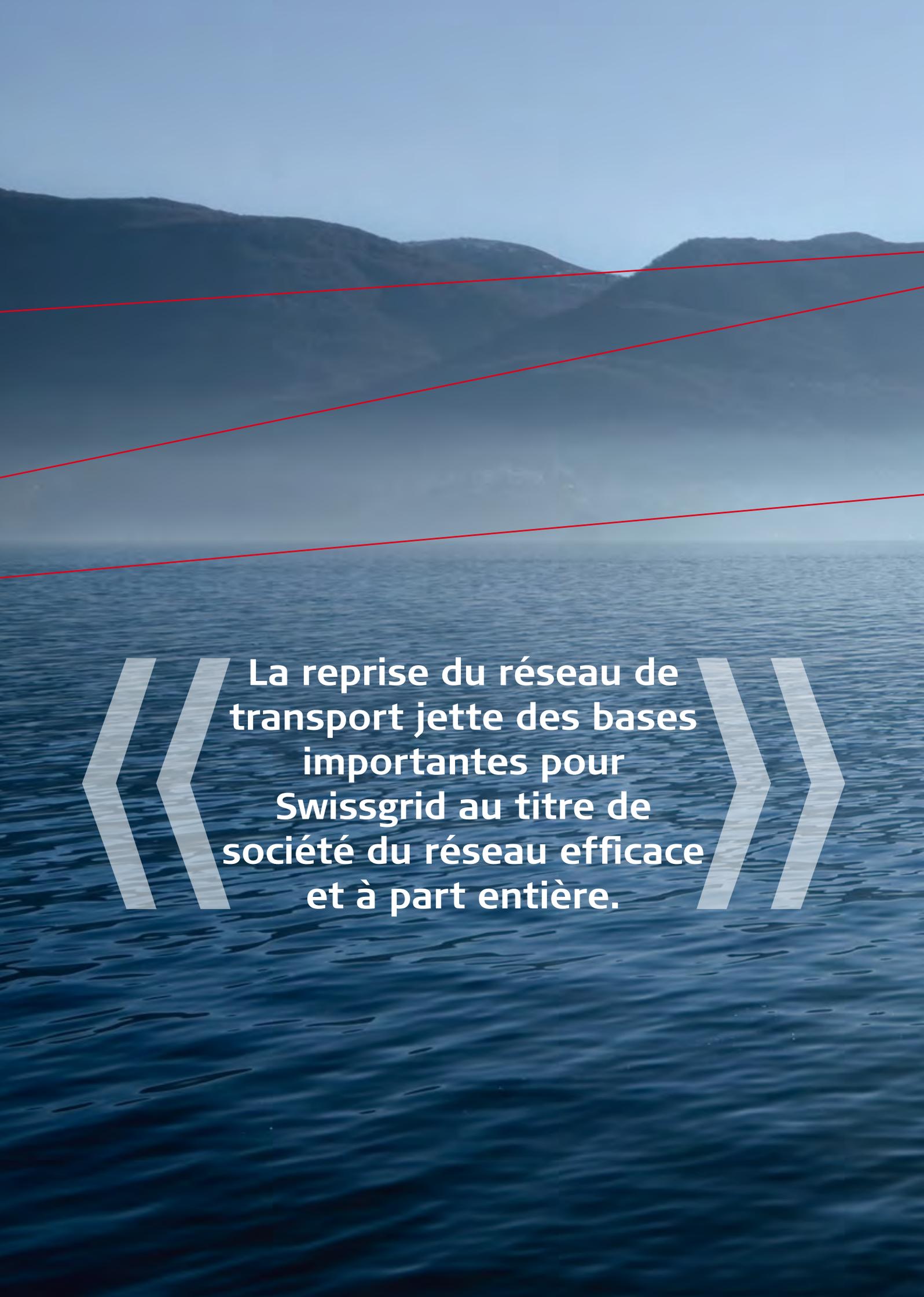
Swissgrid va devoir faire face à une année 2012 riche en défis et intense en termes de travail. La reprise des réseaux constituera une étape importante de la libéralisation du marché de l'électricité suisse. Swissgrid devra également poursuivre sur la voie du tournant énergétique et élaborer des solutions consensuelles pour l'extension du réseau en collaboration avec le secteur de l'énergie, le monde économique, les milieux politiques et la population. Soutenue par une équipe qui s'engage avec beaucoup de motivation, de ténacité et de passion pour la sécurité à long terme de l'approvisionnement de la Suisse, Swissgrid se veut un précurseur de poids pour l'avenir énergétique. Un grand merci, au nom du Conseil d'administration et de la Direction, à tous les collaborateurs et partenaires qui nous aident à atteindre cet objectif!



**Peter Grünschow**  
Président du Conseil  
d'Administration



**Pierre-Alain Graf**  
CEO



**La reprise du réseau de transport jette des bases importantes pour Swissgrid au titre de société du réseau efficace et à part entière.**



# Rétrospective 2011

# Rétrospective 2011

## Gestion système sûre et stable

La Société nationale pour l'exploitation du réseau Swissgrid a l'obligation légale de garantir 24 heures sur 24 la sécurité de l'approvisionnement pour la zone de réglage Suisse. Lors de l'exercice 2011, elle a transporté 80,7 TWh d'énergie sans interruption, soit 1% de plus qu'en 2010. Tout comme les années précédentes, la situation sur le réseau de transport suisse en 2011 a été marquée par une forte dynamique des flux d'électricité. L'arrêt de huit centrales en Allemagne notamment a entraîné une modification des flux de charge à grande échelle dans toute l'Europe. Les variations de la fréquence de réseau ainsi que le maintien de la tension ont constitué à cet égard de grandes difficultés pour l'exploitation du système. Malgré une situation délicate sur le réseau, Swissgrid est parvenue à maintenir la stabilité du réseau. Pour garantir la sécurité du réseau, il a toutefois fallu intervenir à plusieurs reprises dans l'exploitation des centrales (redispatching). Bonne nouvelle toutefois, le nombre d'interventions a été réduit de plus de la moitié par rapport à l'exercice précédent grâce aux mécanismes d'incitation financière introduits par Swissgrid. Depuis juin 2011 par exemple, tout producteur qui ignore un avis de congestion est tenu de s'acquiescer d'une pénalité si Swissgrid doit intervenir dans la production en vue de garantir la sécurité du réseau.

## Réduction de 30% des coûts des services système

Les coûts d'acquisition ont pu être baissés de CHF 272 millions en 2010 à CHF 187 millions en 2011, grâce à de meilleures conditions de marché et à un cercle de fournisseurs élargi qui compte de plus en plus des prestataires des pays limitrophes. Ainsi, peu avant la fin de l'année, Swissgrid a conclu un nouveau contrat de coopération avec des gestionnaires de réseau de transport allemands portant sur la fourniture de puissance de réglage primaire. A partir de mars 2012, elle pourra donc acheter quelque 25 MW d'électricité en Allemagne par le biais d'appels d'offres. Cela correspond à environ un tiers de la puissance de réglage primaire requise pour la zone de réglage Suisse. Dans le même temps, le prix de la puissance de réglage secondaire est passé sous la barre des CHF 30 par MWh pour la première fois depuis l'introduction du marché des services système.

Autre amélioration au niveau des coûts d'acquisition: la compensation des pertes de transport dans le réseau de transport. Jusqu'ici, la quantité d'énergie nécessaire à cet effet était achetée à la bourse spot EPEX dans le cadre de ventes aux enchères quotidiennes ou mensuelles. Désormais, Swissgrid participe également au marché intraday allemand, ce qui permet de compenser

rapidement les erreurs prévisionnelles de planification. Swissgrid continuera à l'avenir de faire en sorte, dans le respect des règles existantes, de baisser les coûts des services système en intégrant de nouveaux fournisseurs et en mettant en œuvre de nouveaux processus novateurs. En plus de négocier avec les pays voisins proches, elle s'engage à cet effet aussi à inciter des entreprises industrielles à devenir fournisseurs d'énergie de réglage tertiaire en Suisse.

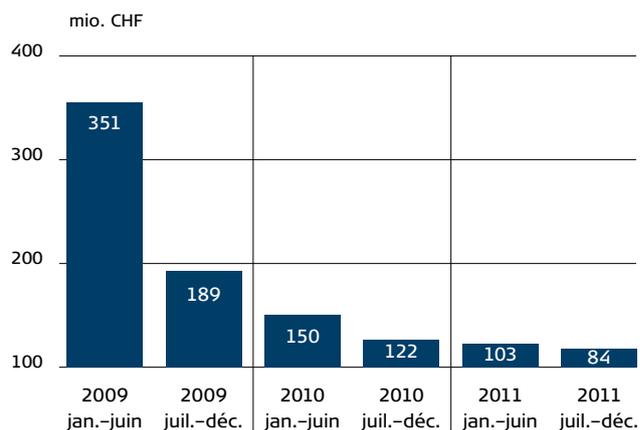
## Introduction d'une commande de réseau centralisée pour la Suisse

Dans la perspective de la reprise du réseau a été lancé en 2011 le projet «OPERA», qui vise l'élaboration de tous les processus utiles à la commande centralisée du réseau à partir du 1er janvier 2013. Au cours d'une première phase, les postes de couplage d'Alpiq, puis ceux des autres propriétaires de réseau, seront repris. A l'avenir, Swissgrid effectuera toutes les manœuvres de couplage dans le réseau de transport de manière centralisée depuis Laufenbourg. Cette nouvelle activité nécessite non seulement de former les collaborateurs aux bases de l'exploitation centralisée en mode couplage, mais aussi de remplacer le système de conduite du réseau existant. Avec le soutien de partenaires externes, Swissgrid travaille d'arrache-pied aux préparatifs requis à cette fin. La formation des collaborateurs sera achevée dès la mi-2012, soit six mois avant la mise en service du nouveau système de conduite du réseau.

## Augmentation de la transparence concernant les données énergétiques

Elles données énergétiques ont une grande importance sur le marché libéralisé. Elles constituent une base es-

## Evolution des coûts pour la mise en réserve de puissance de réglage



sentielle du libre choix du fournisseur d'électricité. La difficulté réside dans le fait de fournir à chaque acteur du marché des données énergétiques fiables et dans les délais. Depuis l'ouverture du marché de l'électricité début 2009, Swissgrid procède à l'agrégation de milliers de données énergétiques sous forme de séries chronologiques basées sur des valeurs par quart d'heure. Lors de l'exercice 2011, ces données énergétiques ont pour la première fois été mises à disposition sur le site Internet de Swissgrid dans le cadre d'une politique d'information transparente. Les données remontent jusqu'à 2009 et sont mises à jour chaque mois. Ainsi, les acteurs du marché et les personnes intéressées disposent d'une base de données complètes pour d'autres calculs, analyses et évaluations.

#### **Projet GO! – reprise du réseau de transport**

Le projet de reprise du réseau a été marqué en 2011 par la mise sur pied des processus de transaction commerciale dans l'Asset Management ainsi que par les préparatifs de la transaction elle-même. Nous avons pu poser des jalons importants en vue de la reprise de la responsabilité des actifs. Sur la base de la déclaration d'intention signée en 2010, l'accord de principe est entré en vigueur fin juin 2011. Il définit la structure concrète des sociétés pour l'exploitation du réseau qui seront transférées à Swissgrid dans le cadre de la transaction. Les négociations avec les 18 propriétaires de réseau de transport ont constitué un défi considérable, mais l'issue en a été satisfaisante pour tous, sur tous les points.

#### **Collaboration active dans le cadre de projets de réseau dans les régions**

En 2011, Swissgrid s'est d'ores et déjà activement engagée dans divers projets de réseau afin de garantir un transfert irréprochable des activités. Parmi ces projets, citons la ligne entre Pradella et La Punt en Engadine ou encore la liaison entre Beznau et Birr dans le canton d'Argovie, deux projets actuellement en phase d'approbation. Pour celui réalisé en Argovie, le Tribunal fédéral a ordonné en avril 2011 le câblage partiel de la commune de Riniken sur une section d'environ un kilomètre. Le projet de câblage partiel est élaboré en étroite collaboration entre Axpo et Swissgrid. L'Asset Management de Swissgrid participe à titre consultatif à la commission de projet pour la préparation technique de la reprise, ce qui permet à Swissgrid, avant la reprise concrète du réseau, de se faire une idée précise des projets d'extension de réseau en cours.

#### **Stratégie à long terme pour l'extension du réseau**

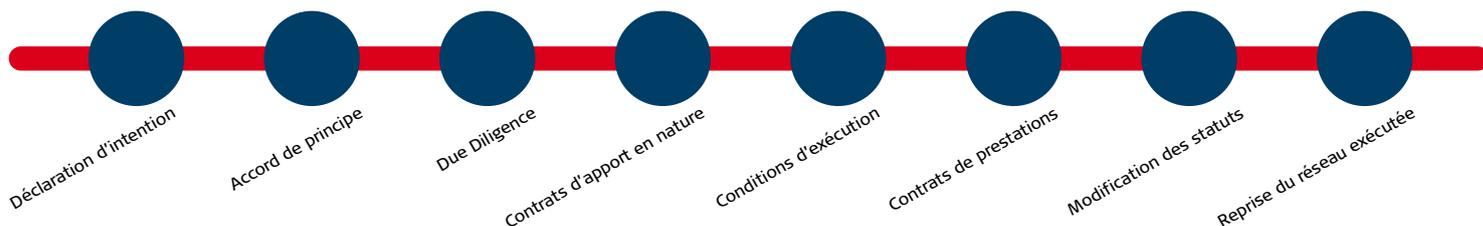
Le tournant énergétique décidé par le Conseil fédéral et le Parlement a d'importantes répercussions sur le réseau électrique suisse. Les centrales nucléaires doivent être mises hors service une fois leur durée de vie écoulée et ne seront pas remplacées. De plus, la nouvelle stratégie énergétique prévoit l'augmentation de l'efficacité énergétique et de la production de courant issu de nouvelles énergies renouvelables. Swissgrid esquisse sur cette base le réseau de transport de demain en tenant compte non seulement de différents scénarios de production et de consommation, mais aussi des nouveautés dans le domaine des technologies de réseau intelligentes. Les travaux complets sur la simulation et la planification de réseau seront achevés en 2013.

#### **Approche transparente concernant les câbles enterrés et les lignes aériennes**

L'extension des réseaux électriques a fortement ralenti ces dernières années en raison d'une résistance croissante aux projets d'infrastructure. L'émotion qui sous-tend les débats de fond rend difficile la tenue d'un dialogue objectif, et de nombreuses oppositions bloquent l'extension nécessaire du réseau. Pour obtenir des données scientifiques indépendantes sur les caractéristiques des lignes aériennes, Swissgrid a chargé l'université technique d'Ilmenau (Allemagne) de réaliser une méta-étude comparant tous les résultats des recherches et des études déjà effectuées sur ce thème. Les conclusions de cette méta-étude ont été présentées au public à l'automne 2011. Elles sont capitales pour l'extension de réseau afin de rendre la discussion objective. Le test pratique avec les câbles enterrés doit aussi permettre d'obtenir de nouveaux résultats.

#### **Développement de la gestion des congestions**

Il n'est pas possible d'échanger librement le courant au-delà des frontières car il y a aussi eu des congestions sur ces autoroutes de l'électricité en 2011. Pourquoi? Parce que la demande dépasse la capacité disponible. Début 2011, toutes les activités pour l'attribution transfrontalière à long terme des capacités ainsi que pour l'attribution la veille (Day Ahead) aux frontières suisses avec l'Allemagne, l'Autriche et toutes les frontières italiennes ont été transférées à la maison de ventes aux enchères Capacity Allocating Service Company (CASC) au Luxembourg. Depuis, Swissgrid a également introduit les ventes aux enchères à la frontière franco-suisse. De plus, un nouveau procédé pour l'attribution de capacités transfrontalières du jour en cours (Intraday) est appliqué. Cette plateforme est exploitée par la Bourse allemande. Grâce au développement de la gestion des



De nombreux participants – un objectif de taille:  
Les phases de la reprise du réseau

congestions aux frontières suisses, les conditions pour les négociants helvétiques ont été considérablement améliorées sur le marché européen de l'électricité.

### Rapprochement important avec l'Europe

Suite à la séparation des marchés de l'électricité et des capacités (transport du courant), l'Europe doit toujours faire face à des inefficiences de marché en dépit d'efforts d'harmonisation. Il existe certes des différences de prix entre les pays, mais des capacités restent inutilisées. C'est pourquoi, au cours des dernières années, les marchés de la région Central West Europe (CWE), à laquelle appartiennent la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg, ont été regroupés avec les pays scandinaves (Market Coupling). L'électricité et les capacités frontalières sont ainsi attribuées dans le cadre d'une vente aux enchères «couplée». Swissgrid vise activement un couplage du marché de la Suisse avec la CWE. Elle est actuellement représentée comme observatrice dans tous les organes pertinents de la CWE et, fin mai 2011, elle a soumis une demande officielle de candidature pour participer au couplage CWE. Il faut cependant tout d'abord créer une bourse de l'électricité soumise au droit suisse.

### Eurocompatibilité des garanties d'origine pour le courant suisse

Les garanties d'origine sont un instrument important du marquage de l'électricité. Elles certifient qu'une quantité d'électricité donnée a bien été produite par un agent énergétique clairement défini. En tant qu'organisme de certification accrédité, Swissgrid a émis en 2011 des garanties d'origine pour environ 40% (26 TWh) de la production totale d'électricité suisse. La certification suit des règles claires. Ainsi, pour vérifier les processus de transaction commerciale, un audit a été réalisé en mai 2011. Le résultat s'est révélé positif et n'a pas nécessité l'application de nouvelles exigences. Toutes les directives de la norme de gestion de la qualité ISO 9001 sont remplies. Les garanties d'origine vont continuer de gagner en importance dans le cadre du tournant énergétique et dans l'échange d'énergie européen.

### RPC – demande ininterrompue

Sur mandat de la Confédération, Swissgrid se charge du traitement de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). A cet effet, elle a créé la Fondation RPC, qui assure la transparence et la clarté de la réception et de la gestion des suppléments en faveur du «fonds RPC». En réaction à la catastrophe de Fukushima, la demande de subventions pour le courant issu d'énergies renouvelables – alors déjà élevée – a encore beaucoup augmenté: alors qu'on enregistrait en moyenne 250 annonces par mois en 2010, plus de 900 demandes ont été régulièrement déposées chaque mois depuis mai 2011. Fin 2011, Swissgrid avait déjà réceptionné plus de 20 000 annonces. Dans le même temps, le nombre des installations mises en service a aussi dépassé la barre des 3000. La quantité d'électricité ainsi produite se monte par conséquent à quelque 1000 GWh, ce qui correspond à la production annuelle de deux grandes centrales hydrauliques. Depuis l'introduction de la RPC, un projet géothermique dans le canton de Vaud a pour la première fois bénéficié d'une couverture de risque financée par le fonds RPC. Au total, 150 millions de francs au maximum sont disponibles pour cette couverture de risque. En cas de succès, les responsables de projet tablent sur une production annuelle de 3,5 GWh d'électricité, soit la consommation annuelle d'environ 1000 ménages.

### Collaboration au sein d'organismes européens

En mars 2011, le 3<sup>e</sup> paquet de libéralisation de l'UE est entré en vigueur. Il prévoit une meilleure intégration des marchés de l'électricité et du gaz, une utilisation plus efficiente des câbles de connexion ainsi que la suppression des obstacles dans le négoce transfrontalier et les investissements dans l'infrastructure de marché. Parallèlement, les autorités de régulation européennes ACER ont démarré leurs activités et ont adopté diverses directives sur ces thèmes, par exemple pour les conditions de raccordement au réseau et la gestion des congestions. Sur la base de ces directives, le réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité REGRT-E élabore des Network Codes, qui prescrivent des

règlementations détaillées pour l'exploitation commerciale et technique du réseau. En qualité de membre du REGRT-E, Swissgrid collabore activement à la conception et au développement du réseau électrique européen et défend les intérêts et besoins de la Suisse.

### **Supergrid – le réseau pour le future énergétique**

Swissgrid s'engage au niveau européen en particulier pour l'intégration future de la Suisse. Un réseau d'électricité supranational, le super-réseau, doit être planifié et construit d'un point de vue européen dans les prochaines décennies. Ainsi, le courant issu d'énergies variables qui varie fortement et est produit en grande quantité à certains moments pourrait à l'avenir être mieux transporté et sans grandes pertes sur des milliers de kilomètres. Pour parvenir à cet objectif, Swissgrid est membre d'un consortium de recherche européen depuis fin 2011. Celui-ci analyse les conditions-cadres technologiques, réglementaires, financières et socio-économiques de l'extension du réseau. De plus, ce groupe de travail doit établir un plan de développement pour un futur super-réseau pour la période de 2020 à 2050. La Suisse, en tant que plaque tournante de l'électricité en Europe, a tout intérêt à collaborer à la planification et à la construction de ce réseau. C'est en effet essentiel pour la sécurité future de l'approvisionnement et l'économie suisse.

### **Dialogue avec le grand public, le monde politique et les milieux économiques**

La publication de la nouvelle stratégie énergétique de la Confédération s'est accompagnée d'un grand débat public. Le besoin d'explications en particulier est important en ce qui concerne les fonctions actuelles et futures du réseau de transport suisse. C'est pourquoi Swissgrid a intensifié l'année dernière ses contacts avec les associations, les milieux politiques et les autorités. Le dialogue a porté ses fruits et Swissgrid a gagné en notoriété et en pouvoir de persuasion. En 2012 également, elle orientera sa communication vers la poursuite de la sensibilisation du grand public au tournant énergétique et à l'extension du réseau nécessaire à cet effet. Dans ce contexte, Swissgrid présentera également en 2013 les résultats de la planification du réseau 2035.

### **Organisation, capacités et développement de l'entreprise**

Du fait de la croissance rapide de Swissgrid et de la complexité en hausse de ses tâches, les processus de transaction commerciale ont dû être repensés et optimisés. L'introduction de la Balanced Scorecard en 2011 a jeté les bases d'une culture d'entreprise axée sur la perfor-

mance et. Pour répondre aux exigences d'une exploitation du système sûre et d'une organisation efficace, des cours de perfectionnement internes ont été proposés dans le but d'élargir les compétences techniques, de conduite et de communication des collaborateurs. Parallèlement, la planification de la succession de postes-clés et le transfert de connaissances qui s'y rapporte ont été lancés, l'objectif étant notamment d'enregistrer et de documenter les nouveaux processus et fonctions après la reprise du réseau et de garantir durablement le savoir-faire technique au sein de l'entreprise. Ces travaux seront poursuivis en 2012 et il y sera toujours accordé une grande importance.

### **L'efficacité comme objectif supérieur**

Swissgrid a pour mission principale de garantir la sécurité de l'approvisionnement en Suisse par un transport efficace de l'électricité. Le réseau de transport suisse constitue dans sa fonction un monopole naturel. L'affectation des ressources chez Swissgrid se fait selon des principes d'économie d'entreprise et vise l'augmentation de la sécurité de l'approvisionnement, la création de valeur et le bien-être en Suisse. En outre, Swissgrid est tenue de mettre en œuvre la stratégie énergétique définie par la Confédération et les cantons. Tous ces critères doivent être pris en considération sous l'angle de l'efficacité.

### **Swissgrid opère dans un environnement réglementé**

Le succès de Swissgrid ne repose pas uniquement sur son chiffre d'affaires ou ses bénéfices. Une grande partie des prestations que Swissgrid doit fournir est encadrée par la Loi sur l'approvisionnement en électricité. Les dépenses et les recettes sont contrôlées par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom). Contrairement à des entreprises opérant dans un environnement de libre concurrence, Swissgrid présente un résultat majoritairement réglementé. Tous les moyens nécessaires à l'exploitation sont rémunérés à un taux prédéfini qui est fixé chaque année par l'ElCom sur la base de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité. Swissgrid couvre ses coûts par des recettes tarifaires.

A scenic view of a Swiss lake and mountains at dawn or dusk. The sky is a mix of light blue and orange, with soft clouds. The mountains are layered, with the closest ones in dark blue and the farthest ones in a hazy, light blue. A red line graphic, consisting of three parallel lines, curves across the middle of the image. The text is overlaid on the lower part of the image.

# Le réseau de transport suisse: Activités-clés et défis



Le réseau de transport d'électricité est l'un des principaux réseaux d'approvisionnement pour la vie publique. Bien que cela soit difficile à voir de l'extérieur, celui-ci doit faire face à d'importantes sollicitations. Nous vous présentons quelles sont ses fonctions dans l'approvisionnement en électricité, quels critères il respecte et pourquoi il doit être modernisé pour le bien de l'avenir énergétique.

# Le réseau de transport, l'épine dorsale de l'approvisionnement en électricité

Les téléviseurs, les équipements hi-fi ou les ordinateurs fonctionnent dès que nous les allumons. Dès que nous actionnons l'interrupteur, les machines tournent à plein. Et les nombreux appareils électriques qui nous accompagnent au quotidien sont immédiatement prêts à l'emploi grâce à l'électricité et grâce au réseau de transport, qui constitue une pierre angulaire importante de l'approvisionnement en électricité de la Suisse.

La réseau électrique veille à ce que chaque client ait suffisamment de courant, à tout moment et en tout lieu. Un réseau bien développé relie les centrales aux différents clients en toute fiabilité. Pour que le transport se fasse avec le moins de pertes possible et de manière économique, le courant est utilisé à différentes tensions. On en distingue quatre dans le réseau de transport actuel. Des tensions élevées sont nécessaires pour transporter le courant sur de grandes distances et minimiser les pertes. En direction du consommateur, la tension est ensuite progressivement réduite dans les postes de coupure et les stations de transformation.

## 1. Très haute tension dans le réseau de transport

Le réseau de transport exploité par Swissgrid avec une tension de 220 000 ou 380 000 volts (220/380 kV) transporte du courant depuis les centrales électriques jusqu'aux agglomérations dans toute la Suisse. Il est également relié aux réseaux électriques des pays limitrophes.

## 2. Haute tension dans le réseau de distribution national

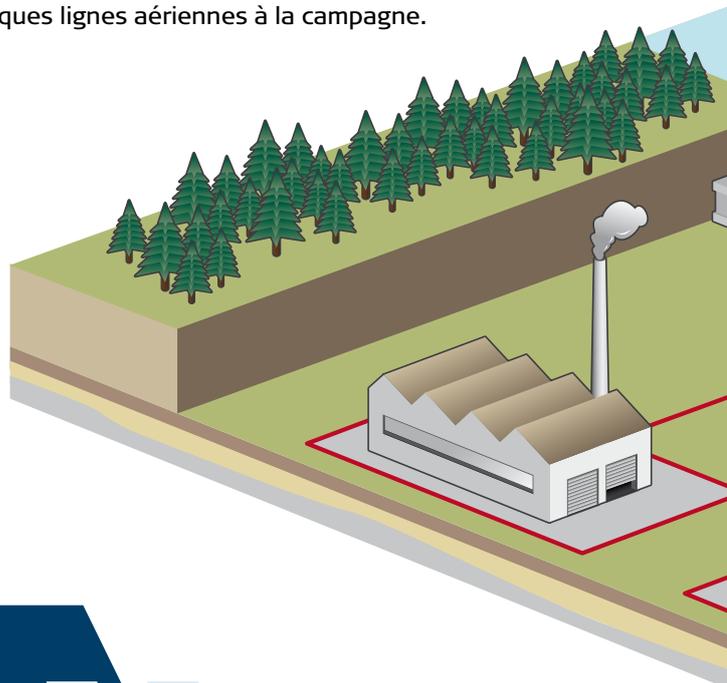
Dans la plage haute tension de 50 à 150 kV, des réseaux sont exploités pour l'approvisionnement énergétique national, par exemple de grandes zones résidentielles et des installations industrielles.

## 3. Moyenne tension dans le réseau de distribution régional

La moyenne tension de 10 à 35 kV est utilisée pour la distribution régionale de courant. Des réseaux locaux de distribution approvisionnent certaines parties des villes ou des villages ainsi que des petites et moyennes exploitations industrielles.

## 4. Basse tension dans le réseau de distribution local (réseau local)

Le courant parvient au consommateur à basse tension. Les ménages, l'agriculture et les artisans bénéficient ainsi d'un courant à 400 ou 240 volts. Des lignes enterrées sont utilisées à cet effet dans les villes, et encore quelques lignes aériennes à la campagne.



### «Une exploitation sûre 24 heures sur 24»

Exploiter le réseau électrique de manière sûre exige de le surveiller constamment. Il faut éviter les surcharges de lignes électriques ainsi que les tensions trop élevées ou trop basses. Les arrêts pour travaux de réparation sur le réseau sont planifiés très soigneusement et longtemps à l'avance. **Hans-Jörg Schneider**, responsable Exploitation du système, et son équipe veillent tous les jours 24 heures sur 24 à ce que le réseau électrique soit fiable et que tous les consommateurs soient alimentés en électricité.

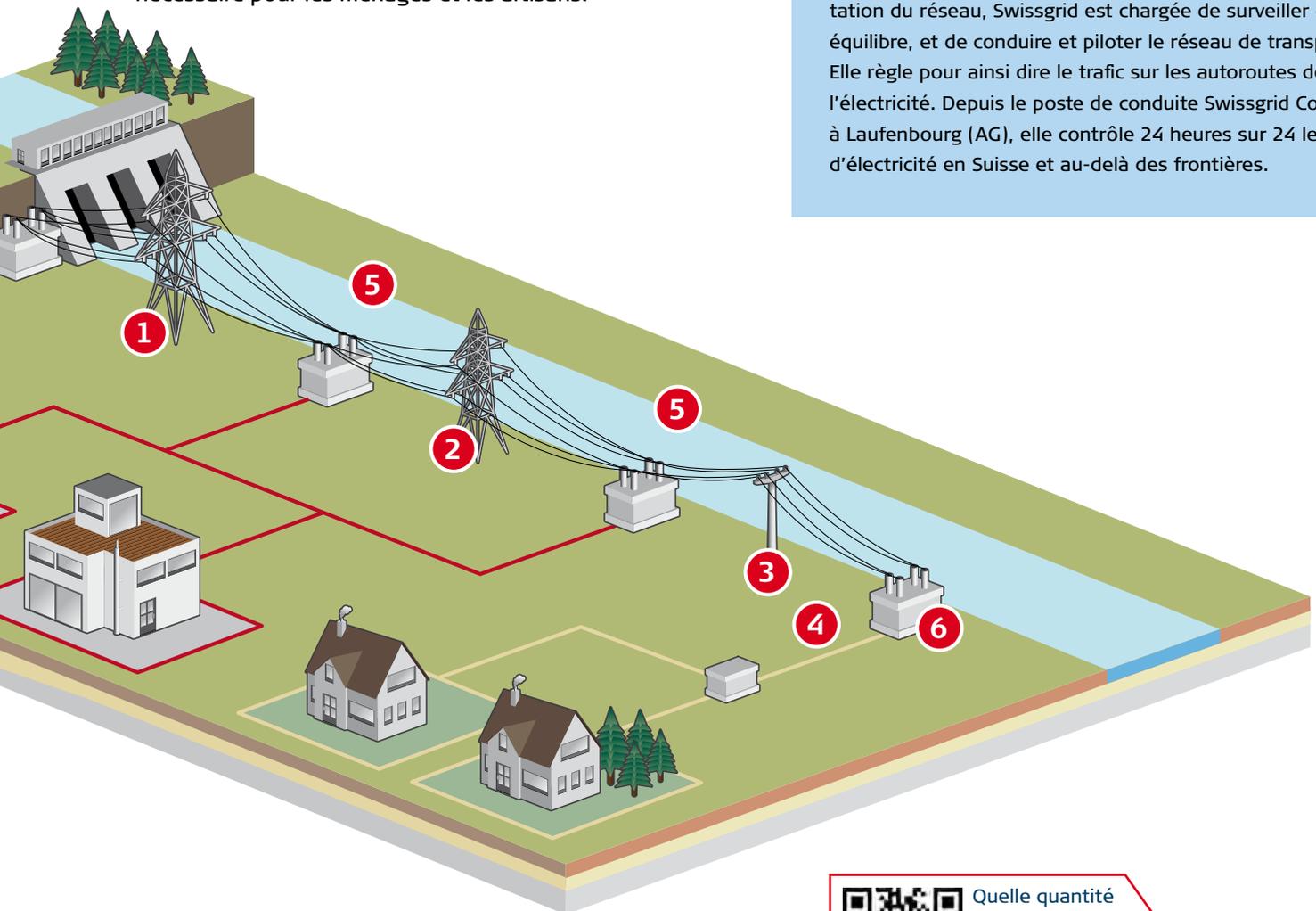


### 5. Postes de couplage

Le poste de couplage – appelée également sous-station – relie ensemble deux niveaux de réseau. Le transformateur en constitue le cœur: il fait passer la tension d'un niveau de réseau à un autre, de la très haute tension à la haute tension et de la haute tension à la moyenne tension.

### 6. Stations de transformation

Dans les stations de transformation, la moyenne tension est convertie en basse tension de 400 et 230 volts, nécessaire pour les ménages et les artisans.



## 24 heures sur 24

### Swissgrid surveille les autoroutes de l'électricité

De la centrale au raccordement domestique, le courant parcourt un long chemin. Le réseau de transport fait 6700 km de long et est exploité à une tension de 220 ou 380 kV. Dans les quelque 130 postes de couplage, le courant est transformé en tensions plus faibles pour le réseau de distribution. Comme il ne peut pas être stocké en de grandes quantités, il faut que la production d'électricité soit à tout moment égal à la consommation de courant. Cet équilibre garantit l'exploitation sûre du réseau électrique à une fréquence constante de 50 hertz. Dans le cadre de l'exploitation du réseau, Swissgrid est chargée de surveiller cet équilibre, et de conduire et piloter le réseau de transport. Elle règle pour ainsi dire le trafic sur les autoroutes de l'électricité. Depuis le poste de conduite Swissgrid Control à Laufenbourg (AG), elle contrôle 24 heures sur 24 les flux d'électricité en Suisse et au-delà des frontières.



Quelle quantité d'énergie la Suisse importe-t-elle et exporte-t-elle actuellement?

# Le réseau, élément critique de l'approvisionnement en électricité

L'approvisionnement en électricité doit satisfaire trois critères importants: il doit être sûr, économique et durable afin de protéger notre environnement et pour le bien des générations futures. Cependant, l'augmentation de la consommation énergétique et de la production non planifiable d'énergies renouvelables comme le vent et le soleil entraîne des congestions dans le réseau. D'où des défis importants en termes de transport d'électricité.

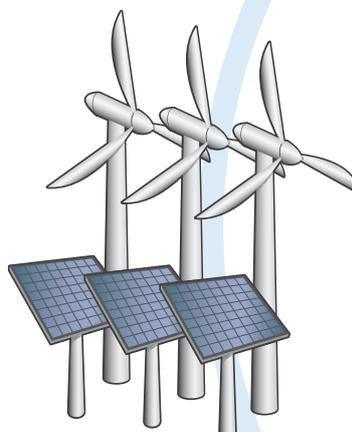
## Congestions dans le réseau de transport

Le courant est aujourd'hui transporté sur de longues distances et est, depuis la fin des années 90, négocié dans des quantités de plus en plus importantes au-delà des frontières. Néanmoins, les capacités de transport en Suisse et aux frontières avec les pays voisins européens sont limitées, ce qui provoque des congestions. C'est comparable à un embouteillage sur l'autoroute. Rien qu'en 2012, on a compté 1235 heures d'embouteillage sur le réseau suisse, ce qui équivaut à un étranglement de la production en électricité.



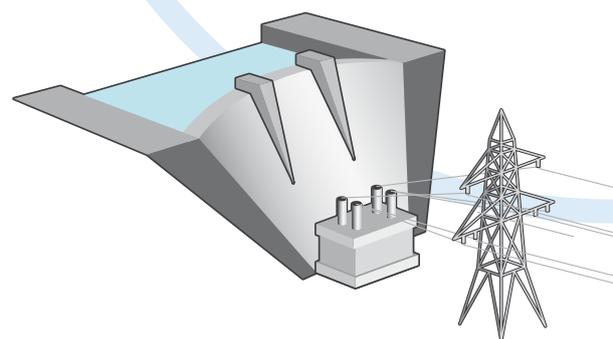
## Intégration des énergies renouvelables

Etant donné que de plus en plus d'électricité est produite à partir d'énergies renouvelables comme le vent et le soleil, le réseau de transport subit d'importantes variations de la fréquence de réseau en fonction du moment de la journée et de l'année. C'est en particulier le cas lorsque l'ensoleillement est important et que le vent souffle fort. Alors qu'il est facile de prévoir la demande sur la base de valeurs empiriques, la production dépendant de la météo n'est planifiable que dans une mesure limitée.



## De nouvelles centrales hydrauliques dans les Alpes

La Suisse est le château d'eau de l'Europe: aussi mise-t-elle depuis plus de 100 ans sur la force hydraulique en exploitant des centrales hydroélectriques au fil de l'eau et des centrales à accumulation. L'eau stockée dans les lacs de retenue permet de produire rapidement du courant de pointe à des périodes de forte demande. A l'avenir, l'utilisation plus intensive de l'énergie hydraulique est donc une réponse à la demande croissante. Mais il faut pour cela que les nouvelles centrales hydrauliques soient solidement raccordées au réseau de transport.

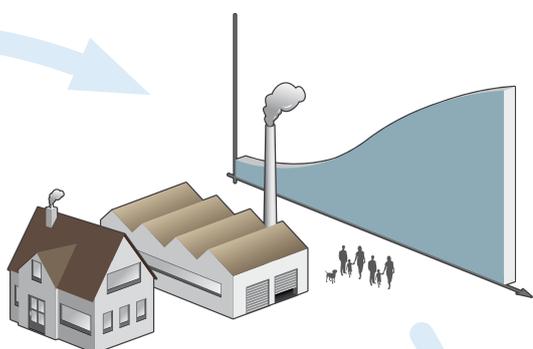




### «Le réseau a besoin d'un fondement solide»

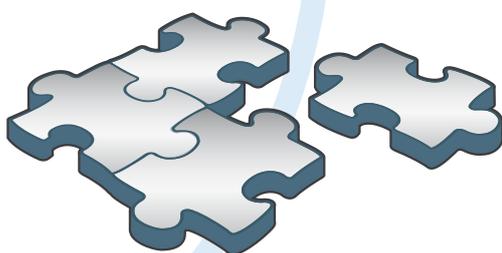
L'élimination des congestions structurelles du réseau et le rattachement des nouvelles centrales ainsi que la coordination avec les gestionnaires de réseau de distribution et les gestionnaires de réseau de transport voisins sont essentiels à un développement solide du réseau.

**Matthias Schmid**, responsable Développement du réseau chez Swissgrid, et son équipe analysent l'évolution et les futures tendances dans le système de l'électricité. Le résultat de leur travail sera illustré par un plan de développement du réseau de transport de demain.



### Une demande d'électricité en hausse

De plus en plus de gens ont besoin de plus en plus d'électricité. La consommation en Suisse a grimpé d'environ 30% au cours des 20 dernières années. Or, tant l'économie que la population vont probablement continuer de croître. Selon l'Office fédéral de la statistique, la population suisse va passer de 7,8 millions aujourd'hui à 8,8 millions d'habitants d'ici 2035, soit une progression de plus de 12%. La demande en électricité va donc continuer d'augmenter.



### Modernisation du réseau

Pour un approvisionnement sûr en électricité, le réseau suisse doit être adapté et développé en fonction des besoins actuels et futurs des consommateurs. Ces dix dernières années, à peine 150 kilomètres de lignes ont été construites en raison de nombreuses oppositions. Cela explique pourquoi des projets d'extension du réseau durent souvent des années, voire des décennies. Avec la longue procédure d'approbation actuelle, l'extension et la transformation du réseau de transport ne sont guère possibles.



Testez vos connaissances sur le réglage interactif du réseau électrique

# Le réseau de demain – de grands défis se profilent

Quelles répercussions la nouvelle stratégie énergétique suisse a-t-elle sur le réseau de transport? Quels défis se posent pour l'extension du réseau? Quelles chances s'ouvrent pour la Suisse?

Dans le sillage de la nouvelle stratégie énergétique, le paysage suisse de l'électricité va être fondamentalement modifié dans les décennies à venir. Cette évolution a des répercussions directes sur le réseau de transport. Il faudra à l'avenir notamment tenir compte, dans la planification du réseau, du type et du lieu de production d'énergie ainsi que du niveau de consommation d'énergie. En fonction de ces derniers, des projets d'extension du réseau remonteront ou descendront dans la liste des priorités. Swissgrid est en train d'analyser en détail les conséquences de la nouvelle stratégie énergétique. De plus, le groupe de travail «Réseaux et sécurité d'approvisionnement», placé sous la direction de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), traite de sujets importants concernant l'extension du réseau de transport d'électricité. Il est composé de spécialistes du secteur de l'électricité, de représentants de la Confédération et des cantons ainsi que de gros consommateurs et d'organisations environnementales.

## Quels défis se posent pour l'extension du réseau?

Le problème est connu: la Suisse doit d'urgence rénover son réseau électrique. Comme pour d'autres projets d'infrastructure, l'extension du réseau rencontre également de la résistance. Des citoyens refusent souvent de nouvelles lignes qui les concernent directement, voire seulement indirectement. Ils craignent avant tout les risques pour la santé et les nuisances à l'environnement ainsi que la perte de valeurs immobilières. La question de savoir dans quels cas enterrer des lignes à haute tension entraîne de plus en plus souvent des retards. Actuellement, de nombreux projets d'extension sont bloqués en raison de procédures en suspens.

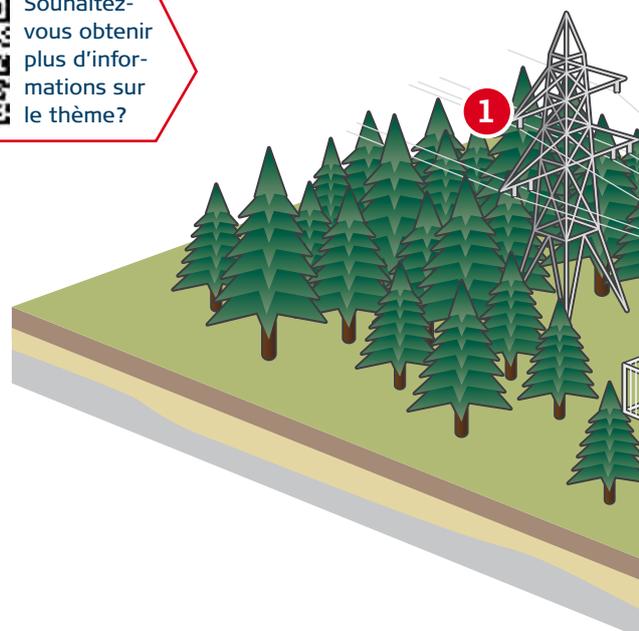
## Quelles solutions techniques entrent en ligne de compte pour l'extension du réseau?

Le réseau de transport suisse est composé à 99% de lignes aériennes. Or, ces dernières sont exposées au vent et autres conditions météorologiques. Il n'est pas rare que la foudre entraîne des perturbations, qui sont néanmoins la plupart du temps supprimées par un réencenchement automatique. Même en cas de perturbations avec dommages mécaniques, l'approvisionnement peut être rétabli en quelques secondes seulement, car les lignes aériennes sont dans l'ensemble facilement ac-

cessibles et les dommages sont repérés et supprimés rapidement. En Suisse, on trouve avant tout des câbles enterrés dans le réseau à moyenne et basse tension. Seuls 5 kilomètres du réseau de transport sont câblés. L'exploitation et l'entretien des câbles enterrés sont complexes d'un point de vue technique et peu éprouvés. Les perturbations touchant des câbles enterrés sont certes plus rares que sur les lignes aériennes, mais



Souhaitez-vous obtenir plus d'informations sur le thème?



elles nécessitent l'interruption de l'approvisionnement du courant jusqu'à ce qu'elles soient identifiées et supprimées. Les coûts sont un autre aspect du problème, les câbles enterrés étant en général plus chers que les lignes aériennes, tant au niveau de l'investissement que de l'exploitation.

### 1. Ligne aérienne

Les lignes aériennes sont en principe le standard dans notre réseau interconnecté européen et font partie de notre paysage. Un pylône à très haute tension mesure suivant la topologie entre 40 et 90 mètres, ses bras environ 10 mètre de large. Les conducteurs sont en aluminium à cause du poids. Une utilisation agricole est, hormis le périmètre proche du mât, sans réserve tout à fait possible.

## 2. Ouvrage de transition

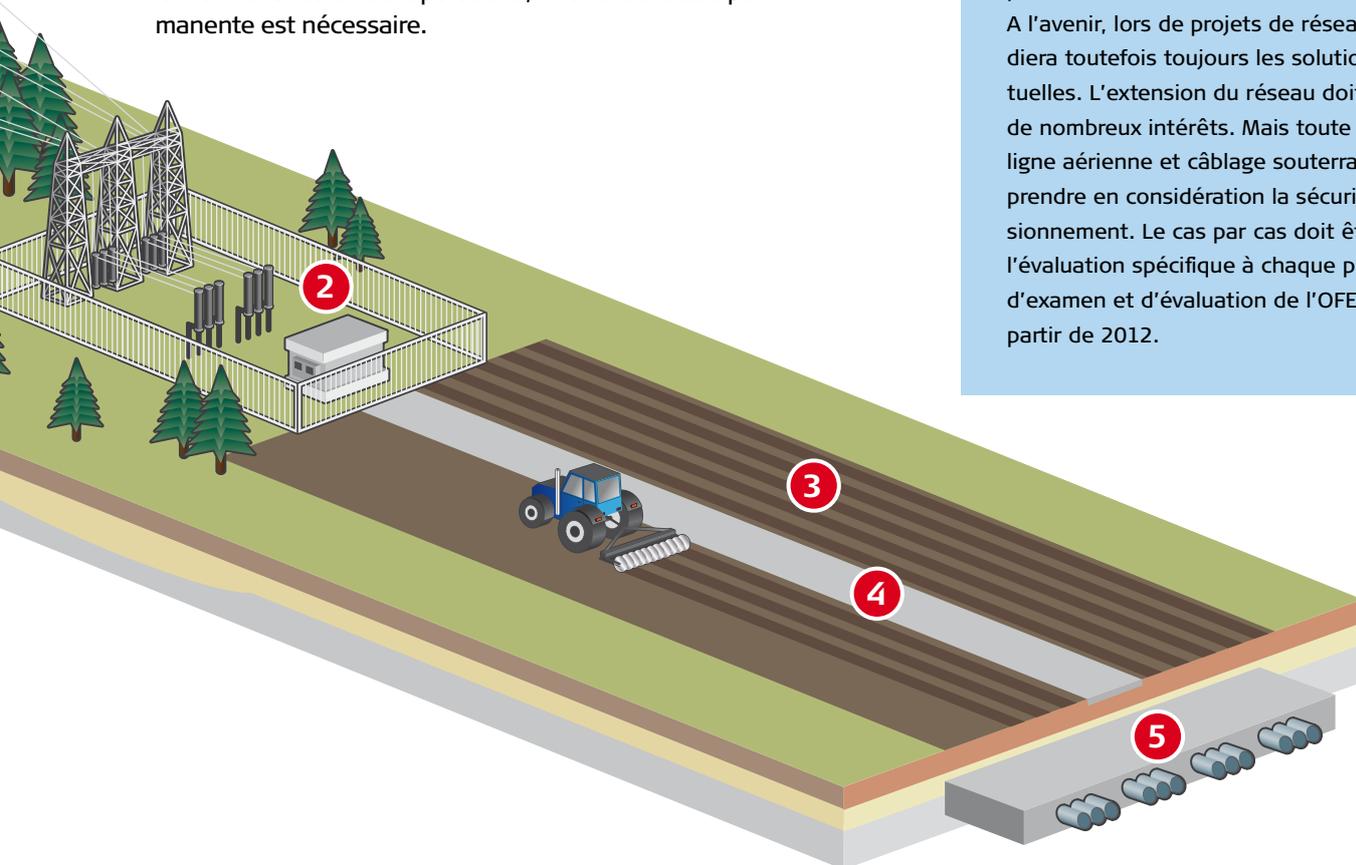
Pour la liaison entre les lignes aériennes et les câbles enterrés, des installations de transition sont nécessaires. Les extrémités de câbles relient la ligne aérienne à un mât spécial avec le câble enterré. La superficie nécessaire est d'environ 50 x 80 mètres (en comparaison: un terrain de football mesure environ 60 x 100 mètres).

## 3. Tracé

Le tracé du câble enterré mesure entre 10 et 15 mètres de large. Une utilisation agricole n'est possible que de manière limitée pour des raisons inhérentes à l'activité. En outre, il est interdit de construire sur le tracé. Le terrain au-dessus du câble doit être dégagé et libre d'accès.

## 4. Voie d'accès

Rechercher un dérangement sur des câbles enterrés est plus compliqué que sur les lignes aériennes. Ainsi pour la maintenance et les réparations, une voie d'accès permanente est nécessaire.



## 5. Câbles enterrés

Les câbles enterrés sont posés dans le sol à une profondeur d'environ deux mètres. Ces câbles enterrés, contrairement aux lignes aériennes ont besoin d'une isolation robuste. Le noyau en cuivre ou en aluminium se trouve dans un manchon en plastique qui protège la ligne dans le sol.

## Câbles enterrés

### Quelle est la position de Swissgrid vis-à-vis des lignes aériennes/câbles enterrés?

D'après les résultats de la méta-étude mandatée par Swissgrid en 2011 et compte tenu de l'état actuel de la technique, les facteurs opérationnels et un manque d'expérience dans le câblage souterrain plaident clairement en faveur des lignes aériennes. A l'avenir, lors de projets de réseaux, Swissgrid étudiera toutefois toujours les solutions câblées éventuelles. L'extension du réseau doit tenir compte de nombreux intérêts. Mais toute décision entre ligne aérienne et câblage souterrain doit avant tout prendre en considération la sécurité de l'approvisionnement. Le cas par cas doit être la règle. Pour l'évaluation spécifique à chaque projet, le système d'examen et d'évaluation de l'OFEN s'applique à partir de 2012.

# Le réseau de demain – les bases d'un approvisionnement en électricité sûr et durable

Pour la rénovation et la transformation du réseau de transport dans toute la Suisse, Swissgrid prévoit un volume d'investissements de 4 à 6 milliards de francs les vingt prochaines années. Les neuf programmes d'extension présentés sont indispensables pour la sécurité d'approvisionnement à long terme. Ces investissements permettront de garantir que le réseau de transport suisse répondra aussi aux exigences du futur.

## Bassecourt (JU) et Bickigen (BE)

**But:** déplacement des transformateurs (380/220 kV) de Bassecourt à Bickigen. Nouveau transformateur (380/132 kV) à Bassecourt

**Avantages:** augmentation des capacités d'importation suisses depuis la France et l'Allemagne

## Bassecourt (JU)–Mühleberg (BE)–Romanel (VD)

**But:** modification de la tension Bassecourt–Mühleberg et Romanel–Method (VD) de 220 à 380 kV. Construction de Mühleberg (BE) à Method (VD). Nouveau transformateur à Mühleberg (380/220 kV)

**Avantages:** augmentation de la capacité d'importation à la frontière Nord de la Suisse. Transport du courant en toute sécurité depuis la centrale hydraulique dans le Valais jusqu'au Plateau

## Bas Valais

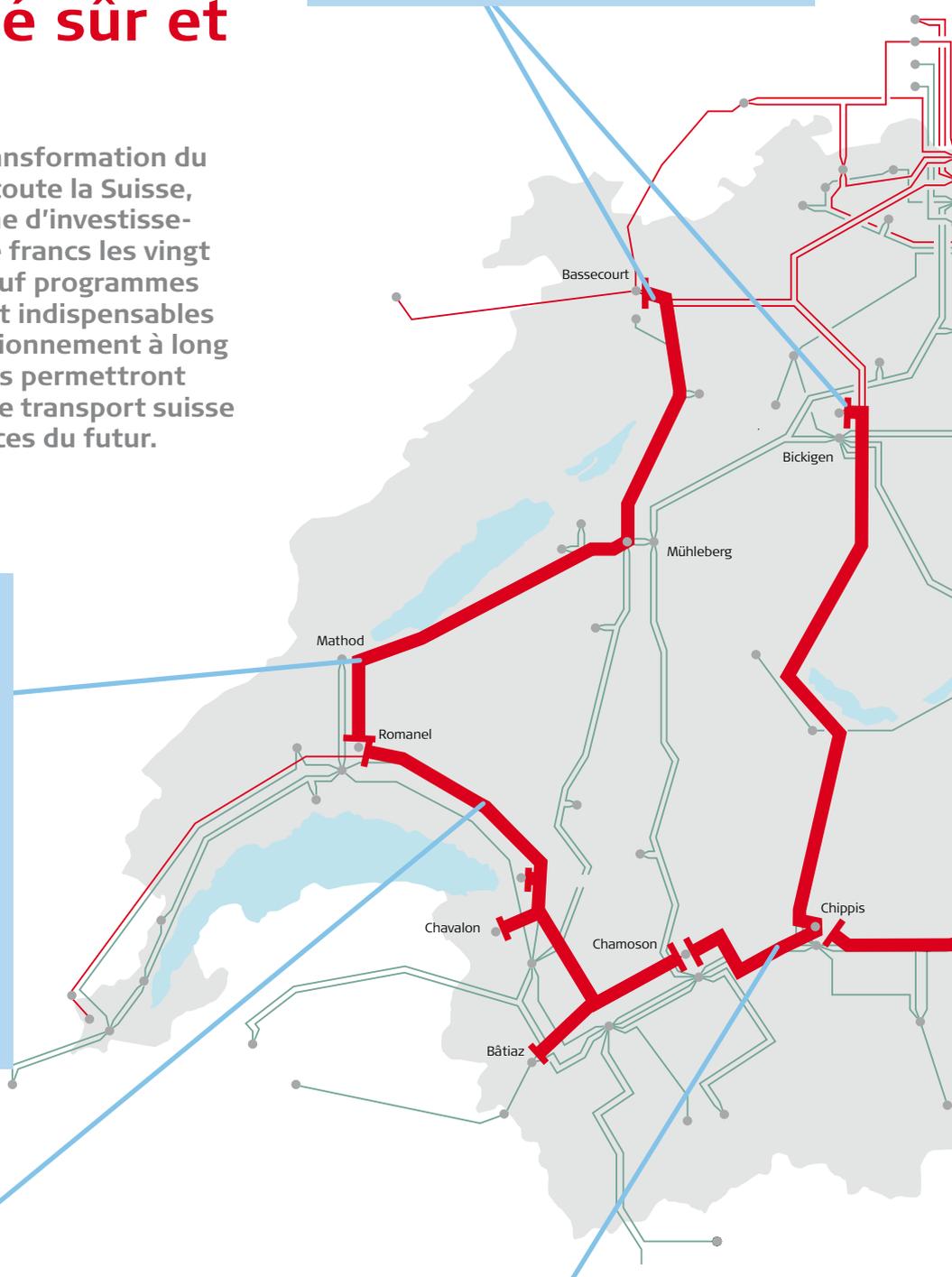
**But:** modification de la tension entre Chamoson (VS)–Romanel (VD) de 220 à 380 kV

**Avantages:** transport du courant en toute sécurité depuis la centrale hydraulique dans le Valais

## Gemmi+

**But:** augmentation de la tension d'exploitation de 220 à 380 kV entre Bickigen (BE) et Chippis (VS), et remplacement de la ligne existante par un nouveau tracé entre Chamoson (VS) et Chippis (VS)

**Avantages:** transport du courant en toute sécurité depuis la centrale hydraulique dans le Valais jusqu'au Plateau



## Beznau (AG)–Mettlen (LU)

**But:** transformation de la ligne Beznau–Obfelden et modification de la tension Obfelden–Mettlen de 220 à 380 kV

**Avantages:** augmentation de la capacité d'importation depuis le Nord

## Mettlen (LU)–Bonaduz (GR)

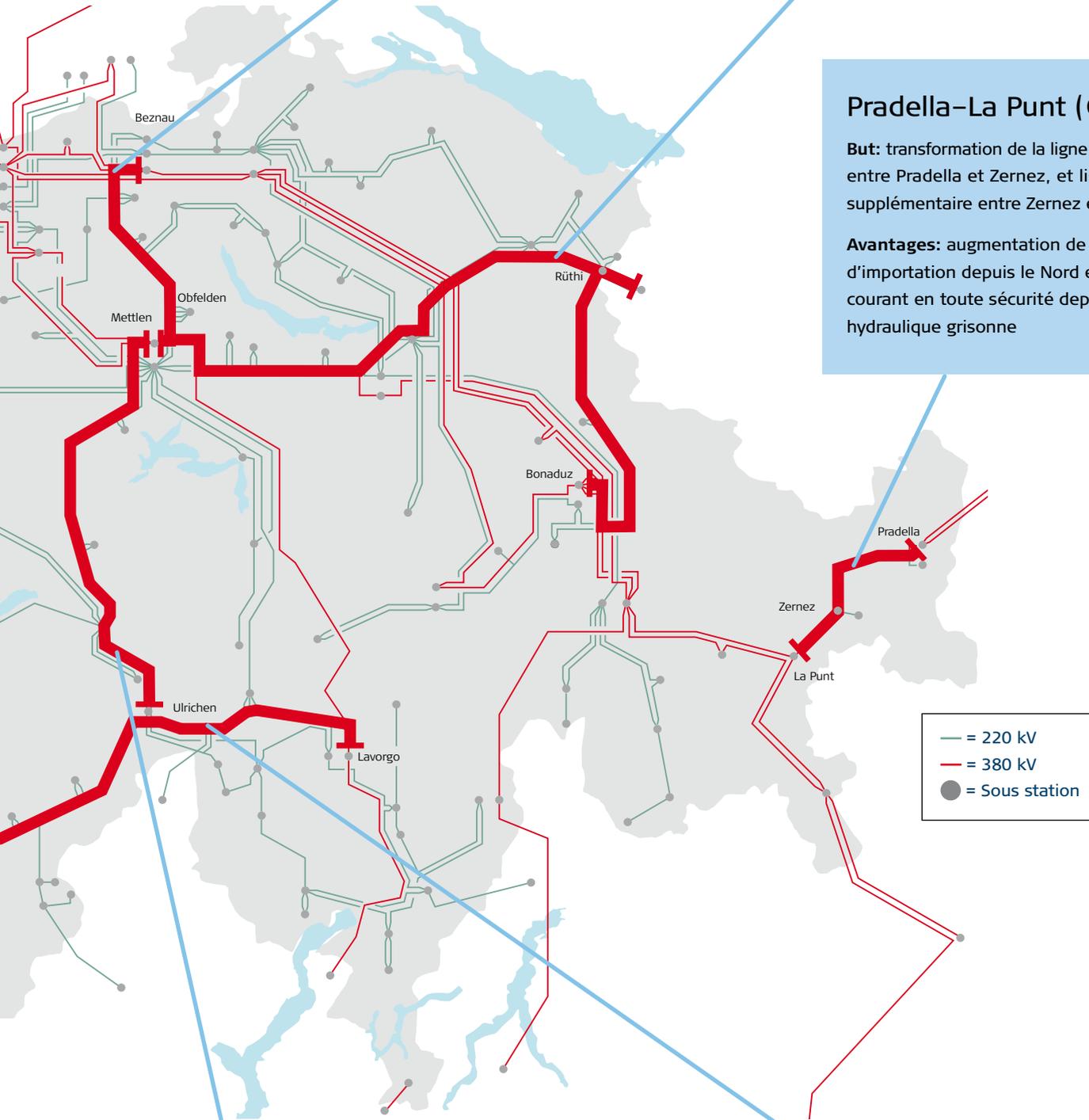
**But:** modification de la tension de 220 à 380 kV

**Avantages:** augmentation de la capacité d'importation depuis le Nord

## Pradella–La Punt (GR)

**But:** transformation de la ligne de 220 à 380 kV entre Pradella et Zernez, et ligne de 380 kV supplémentaire entre Zernez et La Punt

**Avantages:** augmentation de la capacité d'importation depuis le Nord et transport du courant en toute sécurité depuis la centrale hydraulique grisonne



## Mettlen (LU)–Ulrichen (VS)

**But:** construction d'une ligne de 380 kV sur le tracé existant

**Avantages:** transport du courant en toute sécurité depuis la centrale hydraulique dans le Valais jusqu'au Plateau

## Goms+

**But:** construction d'une double ligne entre Chippis (VS) et Lavorgo (TI)

**Avantages:** transport du courant en toute sécurité depuis la centrale hydraulique dans le Valais jusqu'au Plateau et au Tessin en direction de l'Italie

# Nous prenons en main le tournant énergétique

Il convient d'agir de toute urgence pour rénover et étendre rapidement le réseau de transport suisse, et réaliser le tournant énergétique. Swissgrid exploite toutes les possibilités à sa disposition et s'attelle d'ores et déjà aux activités requises. Sans le soutien des milieux politiques, des autorités et du grand public, le réseau de demain ne pourra pas voir le jour. Il est donc impératif de trouver des solutions consensuelles!

1

## Définir un ordre de priorité pour les objectifs énergétiques de la Suisse

Les problématiques liées à l'efficacité énergétique, à la production décentralisée ou à l'extension intelligente du réseau doivent être intégrées dans une stratégie énergétique harmonisée, qui fait le lien entre les stratégies existantes de production énergétique, de consommation énergétique et de réseau de transport. La stratégie énergétique formulée sert de base de planification et de décision pour établir des priorités puis mettre en œuvre des mesures de politique énergétique comme l'extension du réseau.

2

## Accélérer les procédures d'autorisation

Les procédures d'autorisation de la construction de lignes prennent beaucoup de temps, en moyenne 9 à 12 ans, assez souvent plus de 20 ans. Il est donc nécessaire, pour les accélérer, d'améliorer les processus existants entre Swissgrid, l'Office fédéral de l'énergie et l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI), et de modifier les lois.

3

## Promouvoir l'innovation

Pour que le réseau de transport suisse puisse répondre aux exigences futures, il est nécessaire d'utiliser des technologies modernes et d'adopter des approches novatrices, comme le super-réseau. Swissgrid élabore actuellement un plan d'innovation du réseau avec le concours des milieux économique, scientifique et politique. Il s'agit pour eux d'investir dans la recherche et le développement des technologies là où l'économie suisse peut bénéficier d'une création de valeur.

4

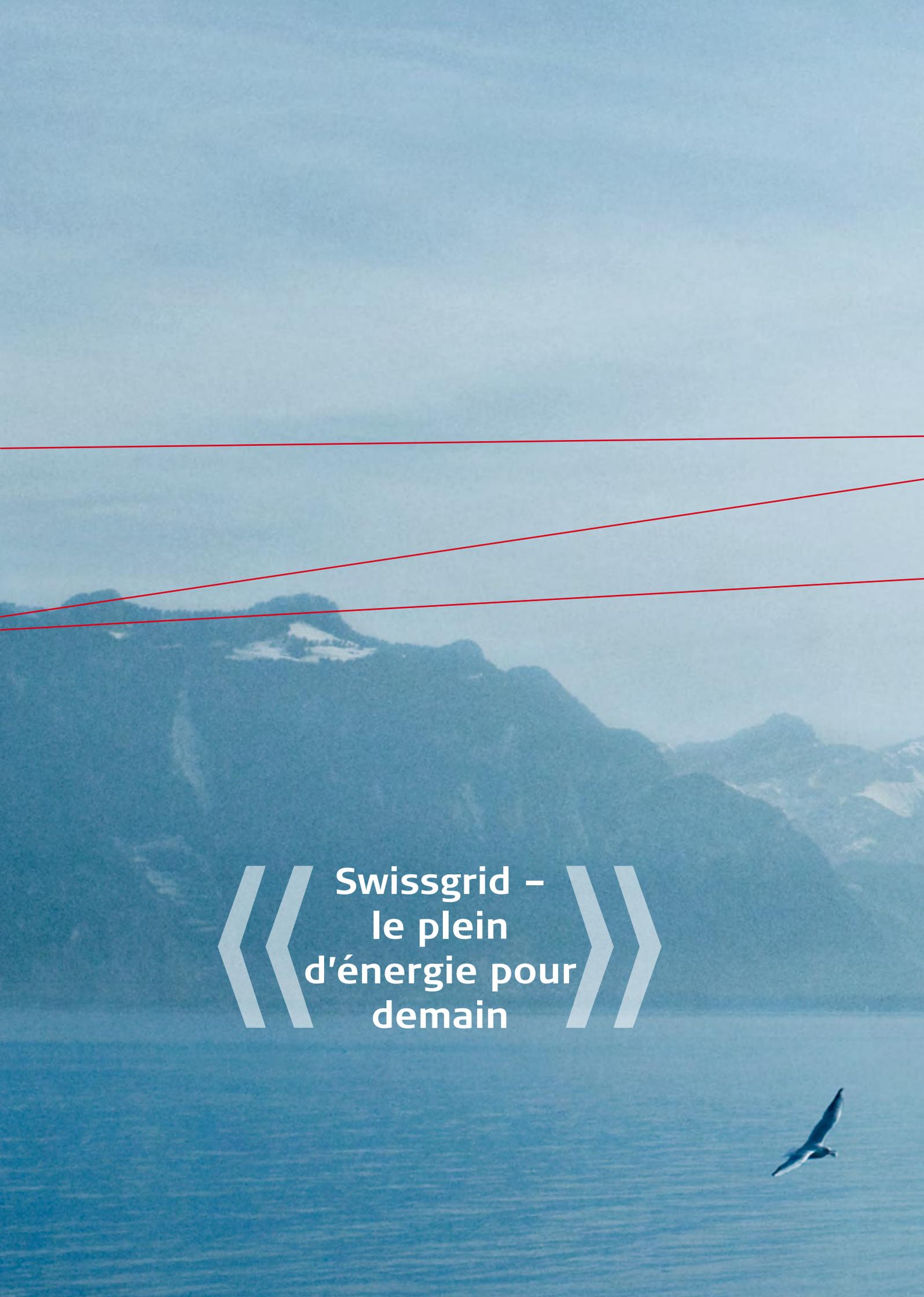
## Augmenter l'acceptation de l'extension du réseau

La résistance de la population contre l'extension du réseau s'explique avant tout par le fait qu'elle ne comprend pas bien la nécessité du réseau électrique ainsi que les avantages qu'il offre. La communication joue un rôle important dans l'accroissement de son acceptation de l'extension du réseau. Le dialogue avec le public doit dans la mesure du possible être coordonné dans le cadre du débat actuel portant sur l'énergie, mais aussi dans le cadre de projets d'extension du réseau concrets.

## Tournant énergétique

### Une nouvelle stratégie énergétique suisse

Le 25 mai 2011, le Conseil fédéral a décidé d'arrêter les centrales nucléaires existantes à l'issue de leur durée de vie et de ne pas les remplacer par de nouvelles. Le Conseil national et le Conseil des Etats se sont ralliés à la décision de principe. La nouvelle stratégie énergétique prévoit la transformation de l'approvisionnement énergétique de la Suisse par des mesures dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des centrales fossiles, des réseaux et de la recherche. Il faut également moderniser le réseau de transport et étendre les réseaux à haute tension et de distribution. Les réseaux électriques intelligents doivent piloter la production décentralisée de courant à partir d'énergies renouvelables ainsi que la consommation.



Swissgrid –  
le plein  
d'énergie pour  
demain





The background of the page is a scenic landscape. In the foreground, there is a calm body of water. In the middle ground, a large, dark bird is captured in flight, its wings spread wide. The background features a range of rugged, mountainous terrain under a pale, overcast sky. Two thin, red lines are drawn across the image: one starts from the left edge and slopes upwards towards the right, and the other is a horizontal line positioned below the first one.

# Rapport financier 2011



# Contenu

30	Commentaire financier
34	Compte de résultat
35	Bilan
36	Tableau de financement
37	Evolution des fonds propres
38	Annexe
64	Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
65	Rapport de l'organe de révision

## Commentaire financier

### Focus sur la reprise prochaine du réseau – Poursuite de la réduction des coûts pour les prestations de services système

Les entreprises du secteur énergétique sont tenues par la loi de transférer le réseau de transport suisse à Swissgrid d'ici à la fin de l'année 2012 au plus tard. Les activités déployées en vue de cette échéance importante ont eu un impact notable sur les comptes annuels 2011 de Swissgrid. Le projet «GO!» (Grid Ownership) recouvre, d'une part, la préparation et la réalisation de la transaction et, d'autre part, l'adaptation des processus de l'entreprise au modèle d'affaires étendu. De plus, le secteur «Asset Management and Service», qui assumera à l'avenir la responsabilité du réseau de transport, a encore été développé. Enfin, la due diligence (un examen approfondi des entreprises directement impliquées dans la transaction) a notamment eu des répercussions sur le bilan de Swissgrid pendant l'exercice sous revue. La due diligence a été portée à l'actif en tant que coûts d'acquisition pour les installations en construction.

Par ailleurs, les coûts de la fourniture de réserve de puissance dans le domaine des prestations de services système générales ont évolué de manière très positive. Par rapport à l'exercice 2010, cet important bloc de coûts a pu être réduit de 30% à environ CHF 187 mio, ce qui constitue une nouvelle baisse significative.

Reste à mentionner les risques aux niveaux réglementaire et juridique. D'un montant total de CHF 4,3 mio, les réductions décidées par l'EiCom pour 2009 et 2010 suite aux examens a posteriori accentuent l'incertitude quant à l'imputation des coûts. Swissgrid ne comprend pas les arguments motivant ces réductions et continuera donc à utiliser tous les moyens de recours à sa disposition.

#### **Prestations de services système générales/Energie d'ajustement**

Par rapport à 2010, les coûts globaux dans le segment «Prestations de services système générales/Energie d'ajustement» ont été réduits de plus de CHF 100 mio à CHF 306,4 mio. Ce recul est dû principalement à la nette baisse des coûts mentionnée ci-dessus pour la fourniture de la réserve de puissance. Outre la bonne disponibilité des centrales électriques et la consommation d'électricité modérée, l'augmentation du nombre de fournisseurs est également à l'origine de la diminution des coûts.

Les coûts de ce segment sont couverts par le tarif général SDL. D'un montant de 0,77 ct/kWh, ce tarif a quasiment été multiplié par deux par l'EiCom par rapport à 2010. La raison principale est la suppression, résultant d'un arrêt du Tribunal administratif fédéral, de l'imputation des coûts résiduels aux centrales électriques d'une puissance d'au moins 50 MW. Un supplément facturé temporairement pour la rétrogression des coûts résiduels déjà remboursés les années précédentes explique également cette augmentation. Pour 2011, il en a résulté un important excédent de coûts de CHF 225,4 mio, ce qui entraînera une réduction de tarif lors des calculs futurs.

### **Prestations de services système individuelles**

Dans le segment «Pertes de transport», les recettes globales ont augmenté de 7,4% à CHF 91,6 mio, avec un tarif inchangé par rapport à l'exercice précédent. Elles comprennent des parts au revenu légèrement plus élevées provenant de l'utilisation du réseau transfrontalière (revenus ITC et LTC). A CHF 79,8 mio, les coûts globaux pour la compensation des pertes de transport ont quelque peu diminué par rapport à 2010. C'est pourquoi l'excédent de coûts est légèrement plus important pour 2011 (CHF 11,8 mio).

Les recettes de tarif dans le segment «Energie réactive» ont considérablement baissé, passant de CHF 3,9 mio en 2010 à CHF 1 mio en 2011. Contre toute attente, la quantité d'énergie facturable a fortement diminué en raison du changement de méthode de calcul. Un déficit de CHF 9,8 mio a été enregistré pour l'exercice sous revue, car les coûts n'ont pas pu être réduits par rapport à 2010.

### **Transport**

D'un montant de CHF 381 mio, les recettes dans ce segment sont supérieures de 1% à 2010. Trois facteurs ont contribué à cette légère hausse: les revenus de tarif ainsi que les revenus LTC et ITC proportionnels. A CHF 40 mio, la part au revenu résultant de la vente aux enchères des congestions de réseau devant être utilisée pour la réduction des coûts se situe en revanche au niveau de l'exercice précédent.

Au niveau des coûts, les indemnités décidées par l'EICOM en faveur des propriétaires actuels du réseau ont diminué de 8,6% à CHF 292,5 mio. D'un montant de CHF 80,6 mio, les coûts d'exploitation nettement accrus de Swissgrid sont liés aux activités mentionnées plus haut en vue de la reprise du réseau. Dans le segment «Transport», un excédent de CHF 2,1 mio a été enregistré au cours de l'exercice sous revue.

### **Autres activités**

Les activités non visées par la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent. Avec des recettes légèrement plus élevées, l'EBIT a été divisé par deux en raison d'influences particulières, pour s'établir à CHF 0,5 mio.

### **EBIT, résultat financier et résultat d'entreprise**

Le résultat opérationnel pour les activités visées par la LApEI se base sur les biens investis nécessaires à l'exploitation (actif immobilisé et capital de roulement net), multipliés par les coûts de capital de 4,25% (exercice précédent: 4,55%). Par rapport à 2010, l'EBIT résultant des activités visées par la LApEI a augmenté de CHF 8,7 mio à CHF 12,2 mio en 2011. L'actif immobilisé s'est fortement accru en raison des investissements dans des projets. L'explication principale réside cependant dans une modification de la rémunération des différences de couverture dans le domaine des prestations de services système. A cet égard, une rémunération basée sur le Libor est appliquée depuis 2011, ce qui a engendré un effet EBIT positif de CHF 4,8 mio. De plus, des effets de délimitation résultant de l'année précédente de CHF 2 mio ont été enregistrés.

En raison de la hausse des recettes de tarif, le besoin de fonds de tiers à court terme a diminué, ce qui a engendré par rapport aux périodes précédentes une nouvelle réduction des charges d'intérêts, qui ne s'élèvent plus qu'à CHF 0,9 mio. Ces effets cumulés aboutissent à un résultat de CHF 9,7 mio en 2011, c'est-à-dire CHF 7,0 mio de plus qu'en 2010.

#### **Bilan et tableau de financement**

La somme du bilan s'élève, hors actifs et passifs détenus à titre fiduciaire, à CHF 404,6 mio et se situe donc au même niveau que l'exercice précédent. La même constatation s'applique au flux de trésorerie opérationnel: la nette hausse des recettes de tarif pour les prestations de services système générales, mentionnée plus haut, a engendré un apport de fonds d'environ CHF 60 mio en 2011. Hormis le projet «GO!» (reprise du réseau), les investissements ont financé un certain nombre d'autres grands projets d'infrastructure, IT et sectoriels.

#### **Perspectives**

D'un point de vue financier, le transfert prochain du réseau de transport et, partant, le transfert à Swissgrid de la responsabilité de l'entretien, de la modernisation et de l'extension du réseau sont au centre des activités pour 2012. La réalisation de la transaction s'accompagne de nombreux défis, tels que l'épuration et l'intégration coûteuses des données financières des propriétaires actuels, ou encore la garantie d'un financement solide et efficace, à l'aide de fonds de tiers et de fonds propres supplémentaires, des sociétés pour l'exploitation du réseau devant être reprises.

Une fois la transaction effectuée (le volume devrait s'élever à environ CHF 2 mia), Swissgrid sera seule responsable de l'entretien, de la modernisation et de l'extension de l'ensemble du réseau à très haute tension. Cela implique une multitude de nouvelles tâches tout au long de la chaîne de valeur ajoutée. Swissgrid poursuivra donc ses travaux préparatoires et procédera aux investissements nécessaires au niveau du personnel, des processus et de l'infrastructure. Elle pourra ainsi continuer à assumer à l'avenir également sa responsabilité en tant que société nationale pour l'exploitation du réseau.

Luca Baroni  
CFO



## Compte de résultat

mio CHF	Notes	2011	2010
Chiffre d'affaires net	4, 5	1 002,3	790,9
Autre produit d'exploitation	4, 6	11,7	12,4
Variation des différences de couverture	4, 14	- 229,5	79,9
Prestations propres à l'actif		4,2	3,7
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>788,7</b>	<b>886,9</b>
Charge d'approvisionnement	4, 5	649,0	771,8
<b>Marge brute</b>		<b>139,7</b>	<b>115,1</b>
Matériel et prestations de tiers	7	33,2	29,1
Personnel	8	61,8	48,8
Autres charges d'exploitation	9	10,9	13,4
<b>Résultat avant intérêts, impôts et amortissements</b>		<b>33,8</b>	<b>23,8</b>
Amortissements	12	20,7	19,3
Dépréciations	12	0,4	0,0
<b>Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)</b>	<b>4</b>	<b>12,7</b>	<b>4,5</b>
Produits financiers	10	0,1	0,2
Charges financières	11	0,9	1,4
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>11,9</b>	<b>3,3</b>
Impôts		2,2	0,6
<b>Résultat de l'entreprise</b>		<b>9,7</b>	<b>2,7</b>

## Bilan Actif

mio CHF	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Immobilisations corporelles	12	43,6	29,7
Immobilisations incorporelles	12	35,6	31,0
Immobilisations financières	13	0,4	0,4
Déficits à long terme	14	15,4	5,6
<b>Actif immobilisé</b>		<b>95,0</b>	<b>66,7</b>
Actifs détenus à titre fiduciaire	15	134,8	105,1
Créances résultant de livraisons et de prestations		250,2	159,8
Autres créances	16	1,7	3,2
Comptes de régularisation actifs	17	40,5	60,9
Déficits à court terme	14	0,0	81,4
Liquidités		17,2	19,4
<b>Actif circulant</b>		<b>444,4</b>	<b>429,8</b>
<b>Actif</b>		<b>539,4</b>	<b>496,5</b>

## Bilan Passif

mio CHF	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Capital - actions		15,0	15,0
Réserve générale		0,6	0,4
Bénéfice au bilan		19,6	10,8
<b>Fonds propres</b>		<b>35,2</b>	<b>26,2</b>
Provisions	18	1,2	0,6
Excédents à long terme	14	220,6	62,7
<b>Fonds de tiers à long terme</b>		<b>221,8</b>	<b>63,3</b>
Passifs détenus à titre fiduciaire	15	134,8	105,1
Engagements financiers	19	28,0	50,0
Engagements résultant de livraisons et de prestations		53,4	89,6
Autres engagements	20	8,5	0,9
Comptes de régularisation passifs	21	57,7	161,4
<b>Fonds de tiers à court terme</b>		<b>282,4</b>	<b>407,0</b>
<b>Fonds de tiers</b>		<b>504,2</b>	<b>470,3</b>
<b>Passif</b>		<b>539,4</b>	<b>496,5</b>

## Tableau de financement

en mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2011	2010
Résultat de l'entreprise		9,7	2,7
Charges d'intérêts	11	0,9	1,4
Produits d'intérêts	10	-0,1	-0,2
Charges d'impôts		2,2	0,6
Amortissements	12	20,7	19,3
Dépréciations	12	0,4	0,0
Augmentation des provisions	18	0,6	0,6
Augmentation/diminution des créances résultant de livraisons et de prestations		-90,4	20,0
Diminution des autres créances		1,5	3,0
Diminution des comptes de régularisation actifs		20,4	49,7
Variation des différences de couverture	4, 14	229,5	-79,9
Diminution des engagements résultant de livraisons et de prestations		-36,2	-39,0
Augmentation/diminution des autres engagements à court terme		7,6	-2,2
Diminution/augmentation des comptes de régularisation passifs		-105,0	84,9
Intérêts encaissés		0,1	0,1
Impôts payés		-1,3	-0,5
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>		<b>60,6</b>	<b>60,5</b>
Investissements dans des immobilisations corporelles	12	-21,9	-17,8
Investissements dans des immobilisations incorporelles	12	-17,7	-11,5
Investissements dans des immobilisations financières		0,0	-0,3
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		<b>-39,6</b>	<b>-29,6</b>
Remboursement d'engagements financiers à court terme		-22,0	-27,0
Intérêts payés		-0,5	-0,6
Dividendes versés		-0,7	-0,7
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		<b>-23,2</b>	<b>-28,3</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>-2,2</b>	<b>2,6</b>
<b>Justification</b>			
Liquidités au début de l'exercice		19,4	16,8
Liquidités à la fin de l'exercice		17,2	19,4
<b>Variation des liquidités</b>		<b>-2,2</b>	<b>2,6</b>

## Evolution des fonds propres

mio CHF	Capital - actions	Réserve générale	Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
Etat au 31.12.2009	15,0	0,2	9,0	24,2
Affectation	0,0	0,2	-0,2	0,0
Versement de dividendes	0,0	0,0	-0,7	-0,7
Résultat de l'entreprise 2010	0,0	0,0	2,7	2,7
Etat au 31.12.2010	15,0	0,4	10,8	26,2
Affectation	0,0	0,2	-0,2	0,0
Versement de dividendes	0,0	0,0	-0,7	-0,7
Résultat de l'entreprise 2011	0,0	0,0	9,7	9,7
<b>Etat au 31.12.2011</b>	<b>15,0</b>	<b>0,6</b>	<b>19,6</b>	<b>35,2</b>

Le capital-actions se compose de 15 000 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

## Annexe

### 1. Principes de présentation des comptes

#### Généralités

Les comptes annuels 2011 de swissgrid sa (ci-après: Swissgrid) ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et selon les prescriptions du droit de la société anonyme. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Ces comptes Swiss GAAP RPC correspondent en outre aux dispositions du droit commercial. S'agissant des prestations de services système, des changements sont intervenus au cours de l'exercice sous revue concernant le capital de roulement net imputable: le capital de roulement net est désormais calculé sur la base du chiffre d'affaires par segment et les différences de couverture sont rémunérées au Libor. De plus, la comptabilisation des coûts a été développée en 2011. Par rapport à l'exercice précédent, des modifications au niveau des coûts d'exploitation sont par conséquent observées au sein des segments.

#### Conversion en monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les actifs et passifs monétaires présentés en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen du mois au cours duquel la transaction a eu lieu. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat et présentés sous le même poste que la transaction sous-jacente.

#### Tableau de financement

La position «Liquidités» sert de base à l'établissement du tableau de financement. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

#### Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Concernant les activités visées par la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la prestation se base principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement au niveau du réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau de transport aval. Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles que six semaines au plus tôt après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

#### Activités visées par la LApEI

**Différences de couverture (excédents et déficits):** Selon l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs, selon le principe de causalité. Les tarifs applicables à un exer-

cice doivent être déterminés sur la base des coûts historiques, c'est-à-dire que les tarifs sont généralement établis en fonction d'une base de coûts déterminée deux ans à l'avance. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits, c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts.

**EBIT selon la LApEI:** Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) résultant des activités visées par la LApEI figure à l'art. 13 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et correspond au calcul des intérêts des biens investis nécessaires à l'exploitation du réseau. Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent du capital de roulement net et de l'actif immobilisé à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) correspond au rendement moyen des obligations de la Confédération à 10 ans, plus une indemnité de risque de 1,73% pour 2011 (exercice précédent: 1,93%). Le coût moyen pondéré du capital pour l'exercice 2011 s'élève à 4,25% (exercice précédent: 4,55%).

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de la Commission fédérale de l'électricité (El-Com), qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral. En l'absence de recours, les chances d'aboutissement d'un recours déposé en raison d'une nouvelle estimation sont considérées comme inférieures à 50% ou, si un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, une adaptation des coûts est effectuée, avec des répercussions sur le résultat opérationnel de Swissgrid.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation des catégories d'immobilisations ci-dessous varie dans les fourchettes suivantes:

- Installations en construction: uniquement en cas de dépréciations
- Outillage et mobilier: de 3 à 10 ans
- Améliorations apportées aux bâtiments industriels et administratifs: de 5 à 10 ans/durée du bail pour des investissements dans des immeubles de tiers

#### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation des catégories d'immobilisations ci-dessous varie dans les fourchettes suivantes:

- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations
- Logiciels: de 2 à 8 ans
- Règles techniques: de 3 à 5 ans

### Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, par exemple si les amortissements compris dans les coûts totaux ne peuvent vraisemblablement plus être répercutés sur les destinataires des prestations de Swissgrid, on procède au calcul de la valeur réalisable. Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, un amortissement supplémentaire est comptabilisé.

### Installations en construction/immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction et les immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. A la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces valeurs patrimoniales commence lorsqu'elles sont achevées ou opérationnelles.

### Instruments financiers dérivés

Swissgrid peut utiliser des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de change et de taux. Les instruments dérivés sont portés au bilan lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif ou d'une dette. La valorisation s'effectue à la valeur de marché et les modifications de valeur sont présentées dans la même rubrique du compte de résultat que la transaction sous-jacente. Les contrats à terme sont comptabilisés à leur valeur actuelle lors de la première comptabilisation. L'état des instruments dérivés est publié en annexe.

### Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

### Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

### Engagements

Les engagements comprennent les dettes à court et à long termes qui sont portées au bilan au montant du remboursement.

### Provisions

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à un événement antérieur à la date de clôture du bilan et dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable. Cet engagement constitue un passif exigible.

### Engagement éventuels

Les engagements éventuels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable, une provision est constituée. Sinon ils sont présentés dans l'annexe.

### Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont en principe enregistrés comme charges pour la période pendant laquelle ils sont dus. Les intérêts sur les fonds de tiers générés dans le cadre de la création d'une installation sont portés à l'actif. A cet égard, les intérêts portés à l'actif sont calculés pour la période du début de la création de l'installation jusqu'au début de son utilisation.

### Prévoyance professionnelle

Swissgrid est affiliée à une organisation collective sectorielle (CPE, Fondation de prévoyance Energie). Il s'agit d'une institution de prévoyance juridiquement indépendante, dont les membres sont tous des collaborateurs de la société titulaires d'un contrat de travail fixe à partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant leur 17<sup>e</sup> anniversaire. Ces derniers bénéficient d'une assurance décès et invalidité. A partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant leur 24<sup>e</sup> anniversaire, ils sont également assurés pour les prestations de vieillesse.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif, car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur. Tout avantage issu de réserves de cotisations de l'employeur librement disponibles est inscrit à l'actif.

Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités suite à un déficit au sein de l'institution de prévoyance) est comptabilisé si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies. Les contributions limitées à la période, la différence entre l'avantage économique calculé chaque année issu d'excédents de couverture au sein de l'institution de prévoyance et les engagements, ainsi que la modification de la réserve de cotisations de l'employeur sont inscrites comme charges du personnel dans le compte de résultat.

### Transactions avec des proches

Par proches, on entend les organisations et les personnes pouvant exercer une influence directe ou indirecte importante sur les décisions financières ou opérationnelles de Swissgrid. Les actionnaires détenant seuls ou avec d'autres actionnaires des parts de droits de vote d'au moins 20% dans Swissgrid sont considérés comme des proches. Outre la part

des droits de vote, d'autres critères sont pris en compte pour les actionnaires (p. ex. représentation dans des comités, possibilité d'exercer une influence en raison de la structure de l'actionnariat). Les filiales d'actionnaires proches entrent également dans la catégorie des proches, tout comme les centrales partenaires détenues à 100% par des actionnaires proches. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction sont également considérés comme des proches.

Les relations entretenues avec les proches, si elles sont effectives et importantes, sont publiées dans l'annexe des comptes annuels. Toutes les transactions se font aux conditions usuelles du marché.

### Information sectorielle

L'information sectorielle se base sur les groupes de tarif définis par la LApEI et est élaborée selon la structure de reporting interne à l'entreprise.

## 2. Incertitudes d'estimation

La présentation des comptes nécessite des calculs provisoires ainsi que la prise en compte d'hypothèses, qui peuvent influencer dans une large mesure les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des valeurs patrimoniales et des engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture contiennent notamment diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre des ajustements significatifs nécessaires. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LApEI» dans la note 1 à partir de la page 38, ainsi qu'aux explications données au prochain paragraphe.

## 3. Procédures juridiques en cours

Le tableau ci-après présente uniquement les décisions et les procédures contre lesquelles Swissgrid a déposé un recours ou est une partie directement impliquée. Un certain nombre d'autres recours de tiers contre ces décisions et procédures (et d'autres décisions et procédures de l'ECom) sont pendants auprès du Tribunal administratif fédéral. Ceux-ci ne figurent pas dans le tableau ci-dessous. Pour autant qu'un arrêt ayant force de chose jugée ait été rendu, les recours déposés par ces parties peuvent aussi avoir un impact sur les comptes annuels de Swissgrid. Ces faits sont pris en compte au niveau des postes concernés du bilan et du compte de résultat.

	Décision/Procédure de l'ElCom	Date	31.12.2011*	31.12.2010*
1	Décision sur les coûts et les tarifs 2009 pour l'utilisation du réseau Niveau de réseau 1 et prestations de services système	06.03.2009	e	d
2	Décision sur les coûts et les tarifs 2010 pour l'utilisation du réseau Niveau de réseau 1 et prestations de services système	04.03.2010	d	d
3	Décision sur les coûts et les tarifs 2011 pour l'utilisation du réseau Niveau de réseau 1 et prestations de services système	11.11.2010	d	d
4	Décision concernant l'approbation des coûts SDL 2009	14.04.2011	d	b
5	Procédure relative aux coûts d'exploitation du réseau, y compris les SDL, 2010	24.01.2012	b	-
6	Décision sur les coûts et les tarifs 2012 pour l'utilisation du réseau Niveau de réseau 1	12.03.2012	c	-
7	Procédure relative à la transaction concernant le réseau de transport	14.03.2011	a	-
8	Demandes d'examen de la légalité des créances de Swiss-grid résultant des manques à gagner ITC 2010	28.09.2011/ 26.10.2011/	a	-

\* Ces lettres permettent de voir ci-dessous l'état des différends juridiques:

Lettre	Etapas de la procédure/Voie d'instance
a	Ouverture de la procédure par l'ElCom
b	Remise du rapport d'examen et audition juridique dans le cadre de la procédure
c	Notification de la décision de l'ElCom
d	Recours auprès du Tribunal administratif fédéral
e	Arrêt du Tribunal administratif fédéral
f	Recours auprès du Tribunal fédéral
g	Arrêt du Tribunal fédéral

### Explications relatives aux procédures en cours

**1 et 4 (2009):** Un point important du recours déposé par Swissgrid contre la décision de l'ElCom relative aux tarifs 2009 concerne les tarifs des prestations de services système (SDL), car l'ElCom se réserve le droit de réviser les coûts SDL effectifs et de décider de leur imputation tarifaire. A cet égard, le Tribunal administratif fédéral a rendu le 29 février 2012 un arrêt qui, en raison de la possibilité de faire recours, n'a pas force de chose jugée à la date de rédaction du présent rapport.

En avril 2010, l'ElCom a ouvert une procédure relative à l'approbation des coûts pour les prestations de services système générales 2009. Les coûts d'acquisition SDL ont été entièrement approuvés dans la décision d'avril 2011. Concernant les coûts d'exploitation en revanche, un montant de CHF 1,2 mio a été qualifié de non imputable. Swissgrid a déposé auprès du Tribunal administratif fédéral un recours contre la décision de l'ElCom.

**2 et 5 (2010):** Swissgrid a déposé auprès du Tribunal administratif fédéral un recours contre la décision sur les tarifs 2010. Le fait que l'EICOM se réserve le droit de réviser les coûts globaux effectifs a posteriori et de décider de leur imputation constitue un élément important de ce recours.

En avril 2011, l'EICOM a ouvert une procédure relative à l'examen des coûts d'exploitation pour 2010. Elle a remis son rapport d'examen à Swissgrid en janvier 2012. Celui-ci contient des réductions des coûts d'exploitation imputables à hauteur de CHF 3,1 mio. La décision correspondante est toujours en suspens à la date de rédaction du présent rapport. Si cette dernière devait confirmer la réduction des coûts, Swissgrid serait contrainte de déposer un recours.

**3 (2011):** Un recours a été déposé contre la décision sur les tarifs 2011 pour les mêmes motifs que les années précédentes. Les coûts d'exploitation encourus en 2011 pour les activités visées par LApEI sont plus élevés d'environ CHF 17,7 mio que la base de coûts utilisée par l'EICOM pour le calcul des tarifs 2011. Pour 2011 également, l'EICOM se réserve expressément le droit de procéder à un examen a posteriori des coûts d'exploitation et de capital. Si une réduction devait être décidée, Swissgrid serait là encore contrainte de déposer un recours.

**Résumé des procédures 1 à 5:** Selon Swissgrid, le risque cumulé pour les coûts non imputables au 31 décembre 2011 s'élève ainsi à CHF 22 mio (2009: CHF 1,2 mio; 2010: CHF 3,1 mio; 2011: CHF 17,7 mio).

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont clairement de l'avis que toutes les dépenses pour les années 2009 à 2011 ont été encourues dans le cadre du mandat légal et sont donc imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables dans les comptes annuels 2011 et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture.

Un arrêt en dernière instance relatif aux procédures susmentionnées ne devrait pas être rendu avant 2013. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait au plus tôt sur les comptes annuels 2013. Même en cas de survenance du risque maximal mentionné de CHF 22 mio, Swissgrid sera en mesure d'assumer seule ces coûts. La raison en est le transfert prescrit par la loi du réseau de transport à Swissgrid d'ici au 31 décembre 2012 au plus tard. Celui-ci sera notamment financé par une augmentation des fonds propres qui devrait se monter à plusieurs centaines de millions de francs.

**6 (2012):** En mars 2012, l'EICOM a pris une décision concernant les coûts et les tarifs de réseau. La réduction des coûts de capital imputables se monte à CHF 0,3 mio. Un examen a posteriori reste également réservé pour 2012. La position de Swissgrid à ce sujet et la suite de la procédure sont comparables aux explications précédentes concernant les exercices 2009 à 2011.

**7:** Les entreprises suisses d'approvisionnement en électricité sont tenues de transférer le réseau de transport à Swissgrid d'ici au 31 décembre 2012 au plus tard (art. 33 al. 4 LApEI). L'EiCom a ouvert d'office une procédure afin d'accompagner le processus de transaction. Dans le cadre de cette procédure, elle vérifie l'admissibilité de la structure de capital prévue dans l'accord de principe ainsi que la durabilité du financement de Swissgrid. En fonction de l'issue de la procédure concernant les demandes matérielles, la transaction risque de ne pas avoir lieu sous la forme convenue dans l'accord de principe. Les coûts de transaction présentés dans l'actif immobilisé au moment du rapport, soit un montant de CHF 17,2 mio (ou certaines parties de ce montant), n'auraient ainsi plus de valeur et devraient donc être imputés dans le compte de résultat.

Swissgrid considère que la structure de capital et les modalités de financement fixées dans l'accord de principe sont applicables dans le cadre de la transaction. Si l'EiCom devait décider que la structure de capital et les modalités de financement convenues dans l'accord de principe ne sont pas applicables dans le cadre de la transaction, Swissgrid déposera un recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

C'est pour cela que Swissgrid n'a procédé à aucune dépréciation des coûts de transaction à l'actif dans les comptes actuels.

En outre, l'examen de l'imputabilité des coûts de transaction ne fait pas l'objet de cette procédure. Indépendamment du contenu de la décision de l'EiCom et des conséquences possibles décrites ci-dessus, Swissgrid considère que tous les coûts de transaction comptabilisés au moment du rapport doivent aussi être qualifiés d'imputables même en cas d'éventuels examens futurs par l'EiCom.

**8:** La décision sur les tarifs 2010 de l'EiCom exige que les manques à gagner dus à la compensation internationale des coûts de transit (ITC) soient imputés, selon le principe de causalité, aux parties suisses aux contrats internationaux de fourniture d'énergie (détenteurs LTC). Certains détenteurs LTC ont alors déposé auprès de l'EiCom une demande en vue de l'examen de la légalité de cette imputation. La procédure a été suspendue jusqu'à ce qu'un arrêt ayant force de chose jugée ait été rendu dans la procédure contre la décision sur les tarifs 2010.

Swissgrid considère que l'imputation aux détenteurs LTC qui a été décidée est légale. Elle n'a donc procédé au 31 décembre 2011 à aucune dépréciation de ses créances envers les détenteurs LTC, qui s'élèvent à CHF 32,8 mio. Si ces créances devaient ne plus être réalisables en raison d'un jugement contraire, elles seraient intégrées dans les différences de couverture et resteraient ainsi sans effets sur les résultats de Swissgrid.

## 4. Rapport sectoriel

## Rapport sectoriel 2011

mio CHF	Total	Prestations de service système générales/ Energie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Energie réactive (prestations de services système individuelles)	Transport	Eliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	1 002,3	532,1	91,6	1,0	381,0	-3,4	1 002,3	0,0
Autre produit d'exploitation	11,7	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	12,0
Différences de couverture	-229,5	-225,4	-11,8	9,8	-2,1	0,0	-229,5	0,0
Total des produits d'exploitation	784,5	306,4	79,8	10,8	378,9	-3,4	772,5	12,0
Charge d'approvisionnement	-649,0	-276,1	-76,4	-7,4	-292,5	3,4	-649,0	0,0
Marge brute	135,5	30,3	3,4	3,4	86,4	0,0	123,5	12,0
Charges d'exploitation, amortissements inclus	-122,8	-25,7	-1,8	-3,3	-80,5	0,0	-111,3	-11,5
<b>Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)</b>	<b>12,7</b>	<b>4,6</b>	<b>1,6</b>	<b>0,1</b>	<b>5,9</b>	<b>0,0</b>	<b>12,2</b>	<b>0,5</b>

## Rapport sectoriel 2010

mio CHF	Total	Prestations de service système générales/ Energie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Energie réactive (prestations de services système individuelles)	Transport	Eliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	790,9	333,9	85,3	3,9	377,2	-9,4	790,9	0,0
Autre produit d'exploitation	12,4	0,9	0,0	0,0	0,5	0,0	1,4	11,0
Différences de couverture	79,9	81,4	-6,7	5,6	-0,4	0,0	79,9	0,0
Total des produits d'exploitation	883,2	416,2	78,6	9,5	377,3	-9,4	872,2	11,0
Charge d'approvisionnement	-771,8	-381,2	-71,8	-8,3	-319,9	9,4	-771,8	0,0
Marge brute	111,4	35,0	6,8	1,2	57,4	0,0	100,4	11,0
Charges d'exploitation, amortissements inclus	-106,9	-34,4	-8,5	-1,0	-53,0	0,0	-96,9	-10,0
<b>Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)</b>	<b>4,5</b>	<b>0,6</b>	<b>-1,7</b>	<b>0,2</b>	<b>4,4</b>	<b>0,0</b>	<b>3,5</b>	<b>1,0</b>

Pour le rapport sectoriel, les propres prestations ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation. Différences de couverture: les valeurs précédées de signes négatifs sont soit des excédents soit des déficits.

La base légale pour l'imputation des coûts de capital dans les activités visées par la LApEI est expliquée dans la note 1 à la page 38. Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) correspond aux coûts de capital plus les impôts sur les biens investis nécessaires à l'exploitation par segment. Les positions des produits et des charges des quatre segments relatifs aux activités visées par la LApEI sont représentées dans la note 5 à la page 49.

**Prestations de services système générales/Energie d'ajustement:** La principale position de charges de ce segment est la mise en réserve de la puissance de réglage, c'est-à-dire la mise en réserve des capacités des centrales pour équilibrer la consommation énergie et l'alimentation en énergie. Font en outre partie de ce segment les charges et revenus relatifs à la puissance de réglage et à l'énergie d'ajustement, qui s'influencent mutuellement. De même, sont comprises les charges pour le maintien de la tension/l'énergie réactive (en partie), le démarrage autonome/la marche en îlotage ainsi que les charges et produits de l'échange involontaire avec les zones de réglage limitrophes. Enfin, les coûts remboursés aux producteurs pour le renforcement du réseau font aussi partie de ce segment.

La charge pour les prestations de services système générales (SDL) a été financée principalement par les recettes de tarif. Le tarif général SDL décidé par l'ECom pour 2011 a dû être accru considérablement par rapport à l'année précédente. Cette hausse était nécessaire, car les coûts résiduels SDL ne peuvent plus être imputés aux centrales électriques ayant une puissance électrique d'au moins 50 MW, le Tribunal administratif fédéral ayant admis en juillet 2010 le premier recours d'une centrale électrique contre la décision de l'ECom sur les tarifs 2009 et 2010.

Pour les comptes annuels 2010, tous les coûts imputés en 2009 et 2010 aux centrales électriques recourantes ont donc été délimités à titre transitoire. En 2011, en raison des jugements exécutoires qui ont été rendus, une grande partie des remboursements pour 2009 ont pu être effectués.

Le traitement SDL rétroactif 2009/2010 a engendré un déficit de coûts de CHF 9,2 mio au cours de l'exercice sous revue. En 2011, un excédent de CHF 225,4 mio a en revanche été enregistré pour le segment «Prestations de services système générales/Energie d'ajustement», dû notamment au tarif accru mentionné ci-dessus et à la baisse des coûts d'acquisition. Ainsi, le déficit de CHF 81,4 mio de l'exercice précédent en raison de l'arrêt cité a pu être entièrement repercuté.

**Pertes de transport (prestations de services système individuelles):** Dans ce segment sont indiqués les charges et les revenus pour les pertes de transport dans le réseau de transport. Les revenus proviennent des recettes de tarif et des compensations pour le réseau de transit international (ITC). Une facturation individuelle compensatoire s'applique en outre aux détenteurs de contrats de fourniture à long terme avec l'étranger (LTC). Une partie de ces recettes ITC et LTC revient par ailleurs au segment «Transport». L'acquisition de pertes de transport s'effectue sur le marché spot au moyen d'adjudications.

L'exercice affiche un excédent des coûts globaux de CHF 11,8 mio (exercice précédent: excédent de CHF 6,7 mio).

**Energie réactive (prestations de services système individuelles):** La fourniture d'énergie réactive nécessaire pour se conformer à la tension d'exploitation requise est assurée par des accords contractuels avec plusieurs centrales électriques. La charge d'approvisionnement est couverte, d'une part, par un tarif individuel applicable à l'énergie réactive et, d'autre part, par le tarif général SDL.

L'exercice affiche un déficit de coûts de CHF 9,8 mio (exercice précédent: déficit de CHF 5,6 mio).

**Transport:** Dans ce segment sont présentées les charges liées aux coûts d'exploitation et de capital du réseau de transport, qui sont financées par les recettes de tarif et les revenus provenant des ventes aux enchères résultant de la hausse des capacités limites de congestion aux frontières. Est également présentée dans ce segment en 2010 une partie des revenus ITC et LTC (voir les explications ci-dessus dans le segment «Pertes de transport»). La charge d'approvisionnement de CHF 292,5 mio (exercice précédent: CHF 319,9 mio) correspond au remboursement des coûts d'exploitation et du capital du réseau de transport décidé par le régulateur en faveur des propriétaires de réseau.

Durant l'exercice sous revue, il résulte un excédent de CHF 2,1 mio dans le segment «Transport» (exercice précédent: excédent de CHF 0,4 mio).

## 5. Chiffre d'affaires net et charge d'approvisionnement selon la LApEI

mio CHF	Segment	2011	2010
<b>Revenus de tarif Prestations de services système (SDL) générales et produits de l'échange involontaire</b>	<b>A</b>	<b>445,8</b>	<b>277,7</b>
dont revenus ordinaires		449,5	253,3
dont résultant des corrections pour 2009 et 2010		-3,7	24,4
<b>Facturation des coûts résiduels aux centrales électriques ≥ 50 MW</b>	<b>A</b>	<b>-5,5</b>	<b>-49,3</b>
dont pour 2010		-1,2	42,2
dont pour 2009		-4,3	-91,5
<b>Revenus Energie SDL et Groupes – bilan Energie d'ajustement</b>	<b>A</b>	<b>91,8</b>	<b>105,5</b>
<b>Revenus de tarif Pertes de transport</b>	<b>B</b>	<b>66,1</b>	<b>63,6</b>
<b>Revenus de tarif Energie réactive</b>	<b>C</b>	<b>1,0</b>	<b>3,9</b>
<b>Revenus de tarif Transport</b>	<b>D</b>	<b>326,3</b>	<b>325,7</b>
<b>Revenus ITC nets</b>	<b>B/D</b>	<b>23,6</b>	<b>18,8</b>
<b>Revenus des détenteurs de contrats LTC</b>	<b>B/D</b>	<b>16,6</b>	<b>14,4</b>
<b>Revenus des ventes aux enchères</b>	<b>D</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>
<b>Eliminations</b>		<b>-3,4</b>	<b>-9,4</b>
<b>Chiffre d'affaires net</b>		<b>1 002,3</b>	<b>790,9</b>
<b>Charge de mise en réserve de la puissance de réglage SDL et charge de l'échange involontaire</b>	<b>A</b>	<b>189,9</b>	<b>272,3</b>
<b>Charge de démarrage autonome/marche en îlotage et charge de renforcement du réseau</b>	<b>A</b>	<b>3,3</b>	<b>1,4</b>
<b>Charge d'énergie SDL et groupes – bilan Energie d'ajustement</b>	<b>A</b>	<b>65,8</b>	<b>90,7</b>
<b>Charge de compensation de perte de transport</b>	<b>B</b>	<b>76,4</b>	<b>71,8</b>
<b>Charge de l'énergie réactive/du maintien de la tension</b>	<b>A/C</b>	<b>24,5</b>	<b>25,1</b>
<b>Charge d'exploitation Réseau de transport</b>	<b>D</b>	<b>131,6</b>	<b>170,8</b>
<b>Coût de capital Réseau de transport</b>	<b>D</b>	<b>160,9</b>	<b>149,1</b>
<b>Eliminations</b>		<b>-3,4</b>	<b>-9,4</b>
<b>Charge d'approvisionnement</b>		<b>649,0</b>	<b>771,8</b>

Lettres utilisées pour la répartition sectorielle:

- A = Prestations de services système générales/Energie d'ajustement
- B = Pertes de transport (prestations de services système individuelles)
- C = Energie réactive (prestations de services système individuelles)
- D = Transport

Le rapport sectoriel figure à la note 4 à partir de la page 46.

Les revenus ITC se décomposent comme suit:

- Compensation Pertes de transport (B) CHF 15,6 mio (exercice précédent: CHF 13,5 mio)
- Compensation Transport (D) CHF 8,0 mio (exercice précédent: CHF 5,3 mio)

La compensation ITC pour le transport correspond au revenu net. Du revenu brut de CHF 10,5 mio (exercice précédent: CHF 7,7 mio) sont déduites les redevances de surveillance dues à l'ElCom et à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour un montant de CHF 2,5 mio (exercice précédent: CHF 2,4 mio).

Les revenus des détenteurs de contrats LTC se décomposent comme suit:

- Compensation Pertes de transport (B) CHF 9,9 mio (exercice précédent: CHF 8,2 mio)
- Compensation Transport (D) CHF 6,7 mio (exercice précédent: CHF 6,2 mio)

La charge de l'énergie réactive/du maintien de la tension se décompose comme suit:

- SDL générales (A): CHF 17,1 mio (exercice précédent: CHF 16,8 mio)
- Energie réactive (C): CHF 7,4 mio (exercice précédent: CHF 8,3 mio)

Eliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne propre. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales/Energie d'ajustement et Pertes de transport.

## 6. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2011	2010
Règlement loi sur l'énergie	4,4	3,8
Règlement enchères	6,0	5,4
Exposition garanties d'origine - énergie renouvelable	1,1	1,0
Autres	0,2	2,2
	<b>11,7</b>	<b>12,4</b>

Le poste «Autres» ne comprend aucun revenu des sociétés associées (exercice précédent: CHF 0,3 mio).

## 7. Matériel et prestations de tiers

mio CHF	2011	2010
Prestations de projet, conseil et entretien	26,5	23,0
Maintenance matériel et logiciels	6,7	6,1
	<b>33,2</b>	<b>29,1</b>

Dans la position «Matériel et prestations de tiers» sont comprises des charges pour projets stratégiques d'un montant de CHF 16,2 mio (exercice précédent: CHF 14,7 mio). Sur ce montant, CHF 9,8 mio (exercice précédent: 7,0 mio) sont liés à la mise en place du secteur Asset Management et à la préparation du transfert du réseau de transport.

Le poste «Prestations de projet, conseil et entretien» ne comprend aucune charge en faveur des sociétés associées (exercice précédent: CHF 0,6 mio).

## 8. Personnel

mio CHF	2011	2010
Salaires, bonus, allocations	49,8	38,2
Assurances du personnel	7,3	5,7
Autres charges de personnel	4,7	4,9
	<b>61,8</b>	<b>48,8</b>
<b>Effectifs au 31.12.</b>		
<b>Contrats de travail à durée indéterminée</b>		
Personnes	359,0	317,0
Temps pleins	350,0	309,2
<b>Contrats de travail à durée déterminée</b>		
Personnes	18	10
Temps pleins	16,7	9,5

Les autres charges de personnel comprennent notamment l'occupation temporaire de postes existants par des ressources externes, ainsi que les coûts liés au recrutement, à la formation initiale et complémentaire ainsi qu'aux débours.

### Rétributions versées aux membres de la Direction

mio CHF	2011	2010
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	2,35	2,29
Rémunérations variables	0,70	0,47
Prestations en nature <sup>1</sup>	0,03	0,03
Prestations de prévoyance <sup>2</sup>	0,50	0,38
<b>Total des rétributions versées aux membres de la Direction</b>	<b>3,58</b>	<b>3,17</b>
<b>Dont au membre de la Direction le mieux rémunéré</b>		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	0,51	0,51
Rétributions variables	0,13	0,12
Prestations de prévoyance <sup>2</sup>	0,08	0,08
<b>Total des rétributions versées au membre de la Direction le mieux rémunéré</b>	<b>0,72</b>	<b>0,71</b>

<sup>1</sup> Les prestations en nature comprennent l'utilisation privée de véhicules d'entreprise.

<sup>2</sup> Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

Des informations complémentaires sur les membres de la Direction figurent dans le rapport sur la Corporate Governance à la page 74.

## 9. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2011	2010
Loyers	5,4	4,0
Location d'installations de communication/frais de télécommunication	1,8	2,2
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	1,0	1,1
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	1,9	1,7
Taxes, redevances, concessions	0,8	0,4
Autres frais d'administration	0,0	4,0
	<b>10,9</b>	<b>13,4</b>

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes versées en espèces (à l'exclusion des contributions de l'employeur pour les assurances sociales ou la TVA en cas de versement à l'employeur). La rétribution octroyée au président du Conseil d'administration pour l'exercice 2011 s'élève à CHF 253 000, remboursement de ses frais inclus (exercice précédent: CHF 254 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont reçu respectivement en 2010 et 2011 une rétribution comprise entre CHF 55 000 et CHF 60 000, remboursement des frais inclus. En 2011, un membre a en outre été rétribué à hauteur de CHF 40 000 (exercice précédent: CHF 17 000) pour la présidence du comité de pilotage du transfert du réseau de transport.

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport sur la Corporate Governance à la page 70.

Des effets de délimitation à hauteur de CHF 2 mio sont à l'origine du recul de la position «Autres frais d'administration».

## 10. Produits financiers

mio CHF	2011	2010
Produits d'intérêts	0,1	0,1
Variation des valeurs de remplacement des dérivés	0,0	0,1
	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>

## 11. Charges financières

mio CHF	2011	2010
Charges d'intérêts	0,9	1,4
	<b>0,9</b>	<b>1,4</b>

## 12. Actif immobilisé

### Tableau des immobilisations corporelles 2011

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Outillage et mobilier	Bâtiments industriels et administratifs	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2011	7,7	28,8	9,2	45,7
Entrées	16,4	4,6	0,9	21,9
Sorties	0,0	-0,8	0,0	-0,8
Reclassification	-1,8	0,9	0,9	0,0
<b>Valeur d'acquisition au 31.12.2011</b>	<b>22,3</b>	<b>33,5</b>	<b>11,0</b>	<b>66,8</b>
Amortissements cumulés au 1.1.2011	0,0	12,6	3,4	16,0
Amortissements	0,0	6,4	1,6	8,0
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0
Sorties	0,0	-0,8	0,0	-0,8
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2011</b>	<b>0,0</b>	<b>18,2</b>	<b>5,0</b>	<b>23,2</b>
Valeur comptable nette au 1.1.2011	7,7	16,2	5,8	29,7
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2011</b>	<b>22,3</b>	<b>15,3</b>	<b>6,0</b>	<b>43,6</b>

### Tableau des immobilisations corporelles 2010

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Outillage et mobilier	Bâtiments industriels et administratifs	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2010	8,4	33,0	3,7	45,1
Entrées	12,2	3,7	2,3	18,2
Sorties	-0,1	-17,5	0,0	-17,6
Reclassification	-12,8	9,6	3,2	0,0
<b>Valeur d'acquisition au 31.12.2010</b>	<b>7,7</b>	<b>28,8</b>	<b>9,2</b>	<b>45,7</b>
Amortissements cumulés au 1.1.2010	0,1	25,4	2,3	27,8
Amortissements	0,0	4,7	1,1	5,8
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0
Sorties	-0,1	-17,5	0,0	-17,6
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2010</b>	<b>0,0</b>	<b>12,6</b>	<b>3,4</b>	<b>16,0</b>
Valeur comptable nette au 1.1.2010	8,3	7,6	1,4	17,3
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2010</b>	<b>7,7</b>	<b>16,2</b>	<b>5,8</b>	<b>29,7</b>

Des proches ont acquis des installations informatiques pour CHF 0,1 mio (exercice précédent: CHF 0,5 mio) et des prestations de construction à hauteur de CHF 2,8 mio (exercice précédent: CHF 1,2 mio).

Les valeurs d'assurance incendie s'élevaient à CHF 37,5 mio au 31 décembre 2011, comme pour l'exercice précédent.

## Tableau des immobilisations incorporelles 2011

mio CHF	Logiciels			Règles techniques		
	acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2011	42,6	7,9	50,5	5,7	2,3	8,0
Entrées	5,2	0,6	5,8	0,0	0,0	0,0
Sorties	-0,3	-0,1	-0,4	0,0	0,0	0,0
Reclassification	3,5	1,4	4,9	0,0	0,0	0,0
<b>Valeur d'acquisition au 31.12.2011</b>	<b>51,0</b>	<b>9,8</b>	<b>60,8</b>	<b>5,7</b>	<b>2,3</b>	<b>8,0</b>
Amortissements cumulés au 1.1.2011	28,9	4,5	33,4	3,6	1,3	4,9
Amortissements	8,4	2,0	10,4	1,8	0,5	2,3
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sorties	-0,3	-0,1	-0,4	0,0	0,0	0,0
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2011</b>	<b>37,0</b>	<b>6,4</b>	<b>43,4</b>	<b>5,4</b>	<b>1,8</b>	<b>7,2</b>
Valeur comptable nette au 1.1.2011	13,7	3,4	17,1	2,1	1,0	3,1
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2011</b>	<b>14,0</b>	<b>3,4</b>	<b>17,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,8</b>

## Tableau des immobilisations incorporelles 2010

mio CHF	Logiciels			Règles techniques		
	acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2010	45,9	6,9	52,8	5,7	2,3	8,0
Entrées	1,5	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0
Sorties	-10,3	0,0	-10,3	0,0	0,0	0,0
Reclassification	5,5	1,0	6,5	0,0	0,0	0,0
<b>Valeur d'acquisition au 31.12.2010</b>	<b>42,6</b>	<b>7,9</b>	<b>50,5</b>	<b>5,7</b>	<b>2,3</b>	<b>8,0</b>
Amortissements cumulés au 1.1.2010	30,5	2,1	32,6	1,8	0,7	2,5
Amortissements	8,7	2,4	11,1	1,8	0,6	2,4
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sorties	-10,3	0,0	-10,3	0,0	0,0	0,0
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2010</b>	<b>28,9</b>	<b>4,5</b>	<b>33,4</b>	<b>3,6</b>	<b>1,3</b>	<b>4,9</b>
Valeur comptable nette au 1.1.2010	15,4	4,8	20,2	3,9	1,6	5,5
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2010</b>	<b>13,7</b>	<b>3,4</b>	<b>17,1</b>	<b>2,1</b>	<b>1,0</b>	<b>3,1</b>

Au cours de l'exercice sous revue, des dépréciations à hauteur de CHF 0,4 mio ont été comptabilisées (exercice précédent: aucune). Ces dépréciations concernent un projet de développement de logiciel en cours, pour lequel les investissements n'ont pas toujours permis d'avancer le projet comme prévu. Au cours de l'exercice 2011, des logiciels ont été acquis par des proches à hauteur de CHF 0,3 mio (exercice précédent: CHF 0,4 mio).

Immobilisations incorporelles en développement			Total immobilisations incorporelles		
acquises	créées	Total	acquises	créées	Total
8,5	2,3	10,8	56,8	12,5	69,3
8,9	3,0	11,9	14,1	3,6	17,7
0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,1	-0,4
-3,5	-1,4	-4,9	0,0	0,0	0,0
13,9	3,9	17,8	70,6	16,0	86,6
0,0	0,0	0,0	32,5	5,8	38,3
0,0	0,0	0,0	10,2	2,5	12,7
0,4	0,0	0,4	0,4	0,0	0,4
0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,1	-0,4
0,4	0,0	0,4	42,8	8,2	51,0
8,5	2,3	10,8	24,3	6,7	31,0
<b>13,5</b>	<b>3,9</b>	<b>17,4</b>	<b>27,8</b>	<b>7,8</b>	<b>35,6</b>

Immobilisations incorporelles en développement			Total immobilisations incorporelles		
acquises	créées	Total	acquises	créées	Total
3,3	0,4	3,7	54,9	9,6	64,5
10,7	2,9	13,6	12,2	2,9	15,1
0,0	0,0	0,0	-10,3	0,0	-10,3
-5,5	-1,0	-6,5	0,0	0,0	0,0
8,5	2,3	10,8	56,8	12,5	69,3
0,0	0,0	0,0	32,3	2,8	35,1
0,0	0,0	0,0	10,5	3,0	13,5
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	-10,3	0,0	-10,3
0,0	0,0	0,0	32,5	5,8	38,3
3,3	0,4	3,7	22,6	6,8	29,4
<b>8,5</b>	<b>2,3</b>	<b>10,8</b>	<b>24,3</b>	<b>6,7</b>	<b>31,0</b>

### 13. Immobilisations financières

Swissgrid détient les participations suivantes, qui sont portées au bilan en tant qu'immobilisations financières (pas de changement par rapport à l'exercice précédent):

		Capital – actions en mio	Monnaie	Part en %
CESOC AG	Laufenburg	0,1	CHF	50,0
Capacity Allocation Service Company.eu S.A. (CASC.EU)	Luxemburg (Lux)	3,4	EUR	8,3

Au 31.12.2011, les deux sociétés sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Concernant CASC.EU, l'évaluation en monnaie étrangère a été actualisée.

### 14. Différences de couverture

mio CHF	Prestations de services système générales/ Energie d'ajuste- ment	Pertes de transport (presta- tions de services système indivi- duelles)	Energie réactive (presta- tions de services système indivi- duelles)	Transport	Différences de couverture totales nettes	dont excédents	dont déficits
Etat au 31.12.2009	0,0	-46,6	0,0	-9,0	-55,6	-55,6	0,0
Variation 2010	81,4	-6,7	5,6	-0,4	79,9		
Etat au 31.12.2010	81,4	-53,3	5,6	-9,4	24,3	-62,7	87,0
dont à court terme	81,4	0,0	0,0	0,0	81,4	0,0	81,4
dont à long terme	0,0	-53,3	5,6	-9,4	-57,1	-62,7	5,6
Variation 2011	-225,4	-11,8	9,8	-2,1	-229,5		
<b>Etat au 31.12.2011</b>	<b>-144,0</b>	<b>-65,1</b>	<b>15,4</b>	<b>-11,5</b>	<b>-205,2</b>	<b>-220,6</b>	<b>15,4</b>
dont à long terme	-144,0	-65,1	15,4	-11,5	-205,2	-220,6	15,4

Les valeurs précédées d'un signe négatif sont soit des excédents soit des déficits. Vous trouverez des informations complémentaires sur les différences de couverture (fonctionnement, incertitudes d'évaluation, procédures juridiques en cours) dans les notes 1, 2 et 3 et à partir de la page 38.

## 15. Postes du bilan tenus à titres fiduciaire

### Actifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	2011	2010
Créances résultant de livraisons et de prestations	12,0	2,7
Autres créances	0,2	1,2
Liquidités	122,6	101,2
<b>Total</b>	<b>134,8</b>	<b>105,1</b>

### Passifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	2011	2010
Engagements résultant de livraisons et de prestations	0,4	0,6
Autres engagements	0,5	2,7
Comptes de régularisation passifs	133,9	101,8
<b>Total</b>	<b>134,8</b>	<b>105,1</b>

Les soldes proviennent de la gestion des congestions aux frontières. Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires. L'utilisation des revenus des ventes aux enchères est définie à l'art. 17 al. 5 LApEI. Selon les décisions de l'EICOM du 4 mars 2010 et du 11 novembre 2010, les revenus doivent être utilisés comme suit:

mio CHF	2011	2010
Part au revenu Suisse	97,8	82,7
Charge d'exploitation des enchères Swissgrid et tiers	-6,8	-5,8
Revenu net	91,0	76,9
Réduction des coûts imputables du réseau de transport	-40,0	-40,0
Revenu résiduel non distribué - Affectation à déterminer par l'EICOM	51,0	36,9

En 2011, l'EICOM a ouvert des procédures concernant le revenu résiduel non distribué jusqu'ici pour les années 2009 et 2010. La décision correspondante pour 2009 était encore en suspens au 31 décembre 2011. En revanche, la décision pour 2010 a force de chose jugée depuis le 3 février 2012. Par conséquent, les coûts résiduels pourront être utilisés par Swissgrid à partir de 2013 pour l'entretien ou l'extension du réseau de transport.

## 16. Autres créances

mio CHF	31.12.2011	31.12.2010
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	1,7	1,4
Taxe sur la valeur ajoutée	0,0	1,7
Autres	0,0	0,1
	<b>1,7</b>	<b>3,2</b>

## 17. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2011	31.12.2010
Prestations délivrées non facturées	40,5	60,6
Divers	0,0	0,3
	<b>40,5</b>	<b>60,9</b>

## 18. Provisions

mio CHF	Plan de fidélisation des collaborateurs
Etat au 31 décembre 2009	0,0
Formation	0,6
Etat au 31 décembre 2010	0,6
Formation	0,7
Utilisation	0,1
<b>Etat au 31 décembre 2011</b>	<b>1,2</b>
dont à court terme	0,0

## 19. Dettes financières à court terme

mio CHF	31.12.2011	31.12.2010
Emprunts bancaires	28,0	50,0
	<b>28,0</b>	<b>50,0</b>

Swissgrid dispose d'une limite de crédit approuvée de CHF 300 mio, avec une échéance au 31 décembre 2012. Une résiliation anticipée de cette limite de crédit par Swissgrid est expressément réservée car, en raison du transfert du réseau de transport en 2012, la société adaptera en profondeur sa structure de financement.

## 20. Autres engagements

mio CHF	31.12.2011	31.12.2010
Assurances sociales et taxe sur la valeur ajoutée	7,0	0,0
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	0,9	0,9
Autres	0,6	0,0
	<b>8,5</b>	<b>0,9</b>

## 21. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2011	31.12.2010
Prestations délivrées non facturées	48,9	152,9
dont remboursement des coûts résiduels aux centrales électriques $\geq$ 50 MW de 2009/2010	24,9	111,4
Personnel et assurances du personnel	6,9	7,3
Impôts	1,9	1,2
	<b>57,7</b>	<b>161,4</b>

## 22. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

### Engagements de reprise et d'exploitation fixes

#### Transfert du réseau de transport:

Conformément à l'art. 20, al. 2, let. a, LApEI, Swissgrid exploite le réseau suisse à très haute tension depuis le 1er janvier 2009. Au 31 décembre 2012 au plus tard, les propriétaires actuels devront transférer le réseau de transport à Swissgrid. Jusqu'au transfert, Swissgrid est tenue d'indemniser les propriétaires pour leurs coûts imputables (art. 15 LApEI). A la date du rapport, le transfert du réseau de transport prévu contractuellement selon l'art. 33 al. 4 LApEI se base sur une valeur prévisionnelle de la transaction (valeur d'entreprise brute) comprise entre CHF 1,7 mia et CHF 2,3 mia. Le montant et la valeur définitive de la transaction dépendent de la jurisprudence des tribunaux suisses quant aux procédures concernées. Par ailleurs, des questions de délimitation (p. ex. appartenance des lignes de dérivation des centrales électriques au réseau de transport suisse) sont encore ouvertes à la date du rapport.

#### Coûts de réseau:

Les coûts des propriétaires sont fixés par l'EICom. Plusieurs parties à la procédure ont déposé des recours auprès du Tribunal administratif fédéral contre les décisions de l'EICom pour les années 2009 à 2011. C'est pourquoi des chiffres définitifs concernant les coûts ne peuvent pas encore être fournis à la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont été décidés. Le tableau ci-après montre les coûts présentés par les propriétaires de réseau de transport et les valeurs décidées par le régulateur.

mio CHF	Coûts présentés	Coûts décidés
2009	417,4	328,4
2010	398,5	318,9
2011	341,6	292,3
2012	339,1	300,5
	<b>1 496,6</b>	<b>1 240,1</b>

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts de l'année fiscale suivante. Ils n'ont aucun impact sur le résultat de Swissgrid.

#### CASC.EU:

En tant qu'actionnaire de CASC.EU, Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

**Baux à long terme**

Des baux sur plusieurs années assortis de durées fixes convenues ont été signés avec plusieurs partenaires. Il en résulte les engagements suivants:

mio CHF	1re année	2e-5e année	Total
31.12.2011	3,2	3,0	6,2
31.12.2010	3,1	6,0	9,1

**Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan**

Il existe des engagements de leasing non inscrits au bilan issus de contrats de leasing de véhicules et appareils de bureau, qui se présentent comme suit:

mio CHF	1re année	2e-5e année	Total
31.12.2011	0,3	0,5	0,8
31.12.2010	0,2	0,4	0,6

**23. Prévoyance professionnelle**

Avantage économique/ engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/ Découvert	Part économique de l'organisation		Variation vs exercice précédent et influençant le résultat de l'exercice sous revue	Montants délimités sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2011	31.12.2010			2011	2010
mio CHF	31.12.2011	31.12.2011	31.12.2010			2011	2010
Institution de prévoyance patronale (fondation de prévoyance pour le personnel)	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Institution de prévoyance sans excédent/découvert (CPE)	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3	3,3	2,7
<b>Total</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3,3</b>	<b>3,3</b>	<b>2,7</b>

Le degré de couverture de l'Institution collective de prévoyance de l'énergie (CPE) s'élève à 102,0% au 31 décembre 2011 (exercice précédent: 107,9%). L'institution dispose ainsi d'un défaut de réserve, c'est pourquoi la présentation ci-dessus ne fait apparaître ni excédent ni découvert. Il n'y avait aucune réserve de cotisations de l'employeur en 2010 et en 2011.

## 24. Transactions avec des proches

Transactions avec des proches en mio CHF	2011	2010
<b>Total des produits d'exploitation</b>		
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>498,9</b>	<b>475,4</b>
dont Prestations de service systèmes générales/Energie d'ajustement	170,7	153,4
dont Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	63,9	61,7
dont Energie réactive (prestations de services système individuelles)	0,7	2,5
dont Transport	263,6	257,8
<b>Autre revenu</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
<b>Charge d'approvisionnement</b>	<b>545,5</b>	<b>711,2</b>
dont Prestations de services système générales/Energie d'ajustement	253,4	362,9
dont Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	27,4	57,5
dont Energie réactive (prestations de services système individuelles)	6,1	6,9
dont Transport	258,6	283,9
<b>Matériel et prestations de tiers</b>	<b>0,4</b>	<b>0,8</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>
<b>Produits financiers</b>		
<b>Charges financières</b>	<b>0,3</b>	<b>0,7</b>
<b>Positions ouvertes envers des proches à la date de clôture du bilan en mio CHF</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>Actifs</b>		
<b>Créances résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>146,0</b>	<b>102,3</b>
envers les actionnaires selon l'art. 663a CO	136,2	35,3
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>18,4</b>	<b>42,3</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Engagements résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>42,5</b>	<b>73,1</b>
envers les actionnaires selon l'art. 663a CO	42,8	17,4
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>22,7</b>	<b>58,5</b>

Les conditions fixant les relations avec les proches sont expliquées dans la note 1 à partir de la page 41.

## 25. Evaluation des risques

Dans le cadre d'un processus à plusieurs niveaux exécuté plusieurs fois par année, les risques rencontrés par Swissgrid à l'échelle de l'entreprise sont identifiés, l'évolution des risques déjà sous surveillance est réévaluée et les résultats des mesures prises par le passé sont déterminés. C'est ensuite sur cette base que la probabilité de survenance des risques actuels et leurs conséquences sont estimées. Les risques considérés comme importants sont ainsi, au travers de mesures appropriées décidées par le Conseil d'administration, évités, réduits ou transférés.

## Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice résultant du bilan 2011 comme suit:

CHF	2011	2010
Report de l'exercice précédent	9 956 834,14	8 039 422,34
Bénéfice annuel	9 615 191,19	2 736 911,80
<b>Bénéfice au bilan</b>	<b>19 572 025,33</b>	<b>10 776 334,14</b>
Affectation à la réserve générale	481 000,00	137 000,00
Versement de dividendes	637 500,00	682 500,00
Report à nouveau	18 453 525,33	9 956 834,14
<b>Total affectation</b>	<b>19 572 025,33</b>	<b>10 776 334,14</b>

Le dividende de 4,25% correspond au coût moyen pondéré du capital de l'exercice 2011 fixé selon les prescriptions légales (exercice précédent: 4,55%).

Laufenburg, le 26 mars 2012

Pour le Conseil d'administration:  
Peter Grüschow, président

## Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale des actionnaires de

**swissgrid ag, Laufenburg**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de swissgrid sa, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de financement, l'évolution des fonds propres et l'annexe, pages 34 à 64, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Sans émettre de réserve quant à notre appréciation, nous attirons l'attention sur la note 3 (pages 42 à 45) dans l'annexe des comptes annuels, qui fait état d'une incertitude significative dans l'évaluation des excédents et des déficits.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Orlando Lanfranchi  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Patricia Chanton Ryffel  
Expert-réviseur agréée

Bâle, le 26 mars 2012



# Corporate Governance

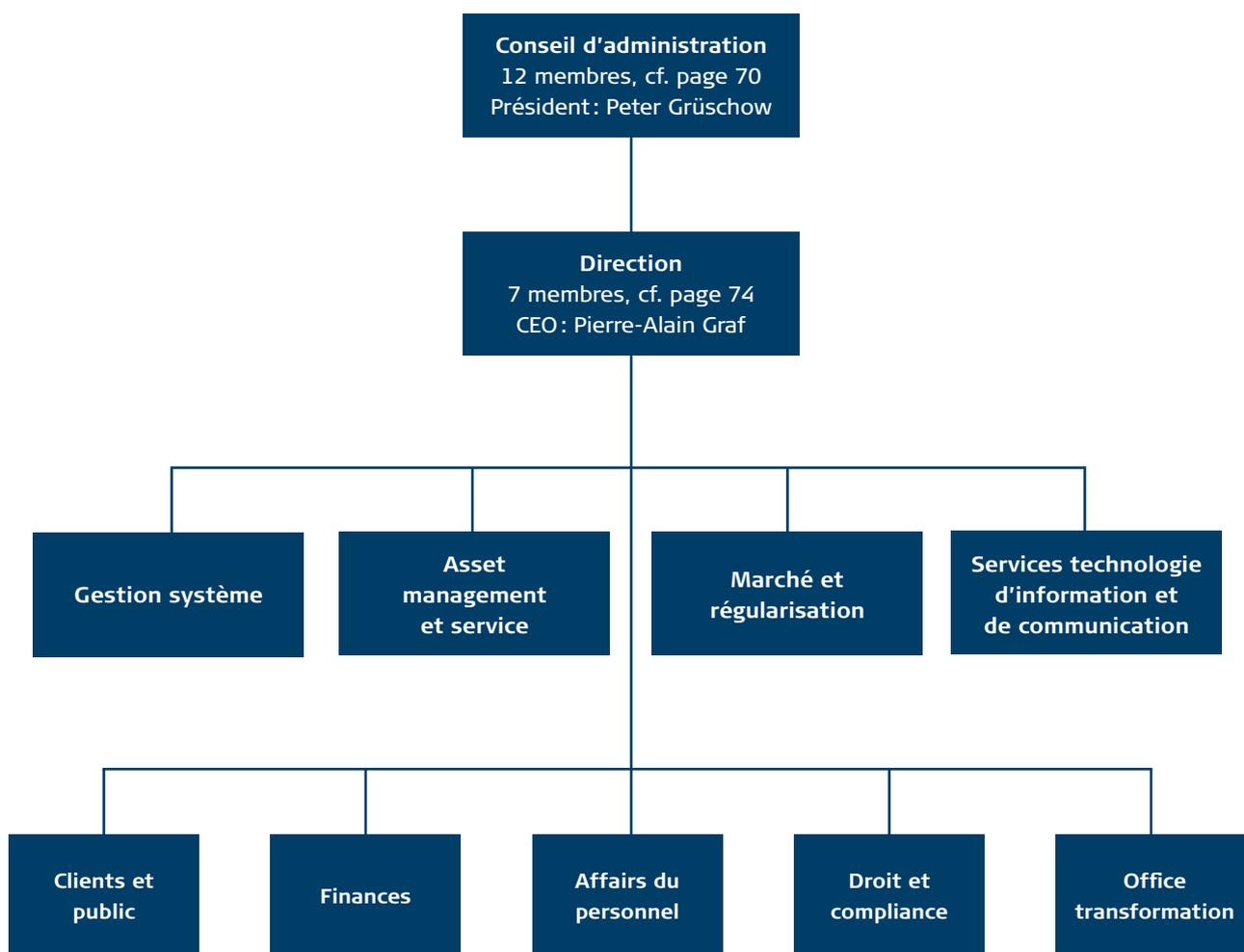
Le Conseil d'administration et la Direction de swissgrid sa (ci-après: Swissgrid) accordent une grande importance à un bon gouvernement d'entreprise (Corporate Governance). Les informations ci-après

reposent sur le «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance». Sauf mention contraire, toutes les données renvoient à la date de référence du 31 décembre 2011.

## 1 Structure d'entreprise et actionariat

### 1.1 Structure d'entreprise

La structure opérationnelle de Swissgrid se présente comme suit:

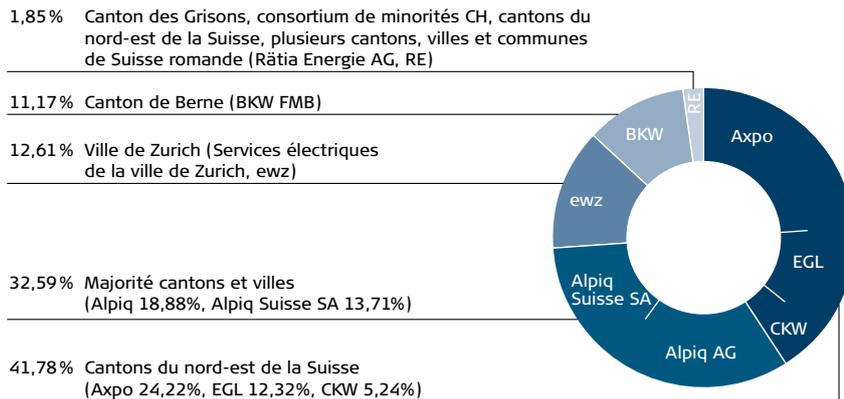


Les participations de Swissgrid figurent à la page 56 de l'annexe aux comptes annuels.

## 1.2 Actionnaires

Les entreprises d'électricité suisses Alpiq SA, Alpiq Suisse SA, Axpo SA (Axpo), BKW FMB Energie SA (BKW), Forces motrices de la Suisse centrale SA (CKW), Electricité de Laufenbourg SA (EGL), Services électriques de

la ville de Zurich (ewz) et Repower AG (RE) détiennent la totalité du capital-actions de Swissgrid. Elles sont détenues en majorité, directement ou indirectement, par les cantons et les communes.



## 1.3 Participations croisées

Il n'y a aucune participation croisée.

# 2 Structure du capital

## 2.1 Capital et restriction de la transmissibilité

Le capital-actions de la société se monte à CHF 15 000 000.- (quinze millions de francs suisses), divisé en 15 000 000 (quinze millions) d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1.- chacune (un franc suisse). Les actions sont entièrement libérées. La société n'a ni capital autorisé, ni capital conditionnel. Les actions de la société ne peuvent pas être cotées en bourse conformément à l'art. 18 al. 5 LApEI. Le Conseil d'administration tient un registre des actions dans lequel sont répertoriés les titulaires et les usufructiers avec leurs nom et adresse. Par rapport à la société, seules les personnes inscrites dans le registre des actions sont reconnues comme actionnaires ou usufructiers et peuvent exercer les droits des actionnaires. Le droit de participer et l'autorisation de représentation à l'Assemblée générale sont déterminés par l'état des inscriptions dans le registre des actions le 20e jour avant ladite assemblée. Le capital-actions et les droits de vote qui s'y rattachent doivent, conformément à l'art. 18 al. 3 LApEI, être majoritairement détenus, directement ou

indirectement, par les cantons et les communes. En cas de transferts d'actions (vente, donation, exercice de droits de préemption et de droits d'achat, etc.), cette majorité doit être garantie. Si une transaction prévue viole l'une de ces exigences de majorité, le Conseil d'administration doit impérativement la refuser.

Il n'existe ni bons de participation ni bons de jouissance; de plus, la société ne détient aucune obligation convertible et aucune option n'a été émise.

## 2.2 Modifications du capital

De plus amples informations sur le capital-actions et les modifications du capital des deux dernières années figurent dans l'aperçu sur l'évolution du capital-actions à la page 37.

## 3 Conseil d'administration

### 3.1 Membres du Conseil d'administration, autres activités et intérêts

	Nom, nationalité, fonction, formation	Première élection au Conseil d'administration	Expériences professionnelles, carrière	Autres activités et intérêts éventuels	Membre dans des comités
	<b>Peter Gruschow</b> (1944, CH) Président, membre indépendant Ingénieur diplômé	4 décembre 2008	Membre de la direction de Siemens Suisse (de 1991 à 2005), CEO à partir de 1996	Président du conseil de fondation de Swisscontact, président de la fondation RPC	Président du comité Stratégie
	<b>Conrad Wyder</b> (1957, CH) Vice-président, membre indépendant Master of Business Administration (MBA)	14 décembre 2006	Directeur d'IBM Suisse SA (depuis 1998); auparavant fonction dirigeante au sein de Hewlett-Packard	Conseil d'administration de H.K. Schibli AG et Robert Fuchs AG (jusqu'au 21.11.2011)	Membre du comité Personnel et rémunération
	<b>Adrian Bult</b> (1959, CH) Membre du Conseil d'administration, membre indépendant Licencié en économie	14 décembre 2006	COO d'Avaloq Evolution AG (depuis 2007); auparavant CEO de Swisscom Mobile SA et CEO de Swisscom Fixnet SA ainsi que membre de la direction d'IBM Suisse	Conseil d'administration de Swissquote Holding SA et de Regent SA; membre du directoire de la Gesellschaft für Marketing	Membre du comité Stratégie, Président du comité de pilotage du projet GO (transfert du réseau de transport)
	<b>Thomas Burgener</b> (1954, CH) Membre du Conseil d'administration, représentant cantonal Licencié en droit, avocat et notaire	14 décembre 2006	Bureau de conseil politique et juridique (depuis mai 2009), auparavant Conseiller d'Etat du canton du Valais, Conseiller national ainsi qu'avocat et notaire indépendant	Membre du directoire de l'initiative des Alpes	Président du comité Personnel et rémunération
	<b>Heinz Karrer</b> (1959, CH) Membre du Conseil d'administration, représentant de la branche Diplômé d'études commerciales	14 décembre 2006	CEO d'Axpo Holding AG depuis 2002; auparavant membre de la direction du groupe de Swisscom SA, membre de la direction du groupe de Ringier SA ainsi que directeur d'Intersport Holding SA	Membre de divers conseils d'administration et de fondation des sociétés et fondations du groupe Axpo ainsi que des conseils d'administration de Resun AG et Kuoni Voyages Holding SA; membre du Conseil de fondation de la fondation Hasler; président de swisselectric et membre du directoire d'economiesuisse	Membre du comité Stratégie
	<b>Otto E. Nägeli</b> (1949, CH) Membre du Conseil d'administration, membre indépendant Spécialiste en économie bancaire diplômé	11 décembre 2007	Associé d'OEN Consulting Nägeli & Partner (depuis 2003); auparavant membre de la direction de la banque privée Rüd, Blass & Cie., d'Eurex AG et de Soffex AG	Président du conseil d'administration de CME Clearing Europe Ltd. et de la Swiss Futures and Options Association (SFOA); membre du conseil d'administration de l'Association of Futures Markets (AFM)	Membre du comité Finances et révision
	<b>Patrick Mariller</b> (1966, CH) Membre du Conseil d'administration, représentant de la branche Licencié en économie HEC Lausanne, Stanford Graduate School of Business SEP	18 mai 2011	Responsable Corporate Planning et Controlling chez Alpiq Holding SA (depuis 2009), auparavant CFO du groupe EOS	Membre de différents conseils d'administration et de surveillance de sociétés du groupe Alpiq	Membre du comité Finances et révision

	Nom, nationalité, fonction, formation	Première élection au Conseil d'administration	Expériences professionnelles, carrière	Autres activités et intérêts éventuels	Membre dans des comités
	<b>Fadri Ramming</b> (1962, CH) Membre du Conseil d'administration, représentant cantonal Licencié en droit, avocat et notaire	14 décembre 2006	Avocat et notaire dans son propre cabinet, directeur de la Confédération des directeurs cantonaux EnDK (mandat partiel)	Membre de la délégation suisse de négociation pour un accord Suisse-UE dans le domaine de l'électricité (représentants des cantons); membre de la Commission de l'énergie de la Principauté de Liechtenstein (jusqu'au 30 mars 2011), président du conseil d'administration des services psychiatriques des Grisons; divers mandats dans des conseils de fondation	Membre du comité Stratégie
	<b>Dieter Reichelt</b> (1961, CH) Membre du Conseil d'administration, représentant de la branche Dr en sciences techniques EPF, Exec. MBA HSG	11 mai 2010	Responsable de la division Réseaux et membre de la direction d'Axpo SA (depuis 2008); auparavant directeur Technische Betriebe Kreuzlingen	Conseil d'administration de Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG, d'Elektrizitätswerk des Kantons Schaffhausen AG, d'Etrans SA, d'EKT AG et d'EKT Holding AG; chargé de cours à l'EPF Zurich	Membre du comité Personnel et rémunération
	<b>Kurt Rohrbach</b> (1955, CH) Membre du Conseil d'administration, représentant de la branche Ingénieur électricien diplômé EPF	14 décembre 2006	Président de la direction du groupe BKW SA, membre de la direction du groupe depuis 1992	Président de l'Association des entreprises électriques suisses (AES); membre du directoire d'économie-suisse	Membre du comité Personnel et rémunération
	<b>Doris Russi Schurter</b> (1956, CH) Membre du Conseil d'administration, membre indépendant Licenciée en droit, avocate	11 décembre 2007	Avocate dans son propre cabinet, cabinet d'avocats Burger & Müller (depuis 2005); auparavant associée chez KPMG Suisse et responsable de KPMG Lucerne	Vice-présidente du conseil d'administration de Helvetia Holding SA et membre du conseil d'administration de Luzerner Kantonalbank AG, de LZ Medien Holding AG ainsi que de plusieurs autres entreprises plus petites; divers mandats dans des conseils de fondation; présidente de la commission arbitrale de la Chambre de commerce de Suisse centrale	Présidente du comité Finances et révision
	<b>Michael Wider</b> (1961, CH) Membre du Conseil d'administration, représentant de la branche Licencié en droit, MBA	30 juin 2009	Responsable Energie Suisse, CEO suppl. d'Alpiq Holding AG (depuis 2009); auparavant différents postes au sein de la direction de l'actuel groupe Alpiq	Président ou membre du conseil d'administration de différentes entreprises de production d'électricité, membre du directoire de swisselectric et de l'AES	Membre du comité Stratégie

#### Départs pendant la période sous revue

- Herbert Niklaus (Alpiq), le 18 mai 2011
- Conrad Ammann (ewz), le 31 décembre 2011

### 3.2 Election et durée de mandat

Le Conseil d'administration se compose d'au moins trois membres élus. La majorité d'entre eux et le Président doivent remplir les conditions d'indépendance prescrites par l'art. 18 al. 7 LApEI. En règle générale, les membres du Conseil d'administration sont élus lors de l'Assemblée générale ordinaire pour une durée d'un an. Leur mandat prend fin le jour de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Tous les cantons associés ont le droit de déléguer et de révoquer deux membres au Conseil d'administration de la société (art. 18 al. 8 LApEI). Les membres du Conseil peuvent être réélus à tout moment. Le Conseil d'administration s'organise librement: il désigne son Président, son vice-président ainsi que le secrétaire, qui ne doit pas forcément être membre du Conseil.

### 3.3 Organisation interne

Le Conseil d'administration assume la conduite suprême de la société et la surveillance de la gestion. Il représente la société vis-à-vis des tiers et s'occupe de toutes les affaires dont la responsabilité n'est pas, en vertu de la loi, des statuts ou du règlement, du ressort d'un autre organe de la société. Le Conseil d'administration peut transférer, compte tenu des prescriptions légales d'indépendance (art. 18 al. 7 LApEI), tout ou partie de la gestion ainsi que la représentation de la société à une ou plusieurs personnes, à des membres du Conseil d'administration ou à des tiers, qui ne doivent pas forcément être des actionnaires. Il édicte le règlement d'organisation et règle les rapports contractuels correspondants. Les compétences du Conseil d'administration et de la Direction sont définies dans le règlement d'organisation. Ses membres n'assument aucune fonction exécutive au sein de Swissgrid. Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises pendant l'exercice passé et a également organisé trois téléconférences.

### 3.4 Comités du Conseil d'administration

Pour tenir compte de manière ciblée des connaissances spécialisées et des expériences très diverses des membres dans la prise de décisions ou pour établir un rapport visant à respecter son devoir de surveillance, le Conseil d'administration a créé trois comités issus de ses rangs qui le soutiennent dans ses activités de gestion et de contrôle en étroite collaboration avec la Direction. Il s'agit du comité Stratégie, du comité Finances et révision ainsi que du comité Personnel et rémunération. Les missions et les compétences des comités du Conseil d'administration sont définies en détail dans le règlement d'organisation.

#### Comité Stratégie

Le comité Stratégie soutient le Conseil d'administration dans le processus stratégique. Sur mandat ou à l'intention du Conseil d'administration, il discute des principes stratégiques et les contrôle à intervalles réguliers. Ce comité prend position sur les demandes portant sur des questions stratégiques. Le comité Stratégie s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice écoulé.

#### Comité Finances et révision

Le comité Finances et révision soutient le Conseil d'administration dans sa fonction de haute surveillance en ce qui concerne l'intégralité des comptes, le respect des prescriptions légales, la qualification ainsi que les prestations de l'organe de révision externe. Il évalue l'adéquation du rapport financier, du système de contrôle interne et de la surveillance générale des risques opérationnels. Il veille en outre à ce que l'organe de révision reçoive régulièrement toutes les informations relatives à la situation financière et à la marche des affaires. Enfin, ce comité s'occupe des préparatifs nécessaires liés au choix ou à la révocation de l'organe de révision. Le comité Finances et révision s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice écoulé et a organisé deux téléconférences.

#### Comité Personnel et rémunération

Le comité Personnel et rémunération élabore les principes de rétribution (toutes composantes comprises) des membres du Conseil d'administration, du CEO et des responsables de secteurs, et soumet une proposition correspondante au Conseil d'administration. Le comité définit les rétributions accordées au CEO et aux membres de la Direction, sur la base du concept de compensation adopté par le Conseil d'administration. Il prend également position sur la nomination des candidats proposés par le CEO. De plus, il est chargé de garantir la planification de la succession au niveau du Conseil d'administration et de la Direction. Le comité Personnel et rémunération s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice écoulé et a organisé une conférence téléphonique.

### 3.5 Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction

#### Instruments d'information et de contrôle

Le Conseil d'administration dispose principalement des instruments ci-dessous pour surveiller et contrôler la Direction:

- Les rapports au CA contiennent des données-clés essentielles sur la marche des affaires, assortis de commentaires de la Direction. Il sont rédigés chaque trimestre et envoyés sous forme écrite à tous les membres du Conseil d'administration.
- Parmi les autres éléments fixes du MIS, citons le rapport du CEO, le rapport des risques et le reporting SDL.
- Lors des réunions du Conseil d'administration, la Direction présente et commente la marche des affaires et expose tous les thèmes importants qui sont traités.
- L'organe de révision externe établit chaque année un rapport écrit à l'intention du Conseil d'administration (cf. à ce sujet les explications du chapitre 7.2, page 75).

Conseil d'administration, évités, réduits ou répercutés. La gestion des risques est coordonnée et documentée par un service interne.

#### Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne (SCI) joue un rôle essentiel dans le pilotage et la surveillance de l'entreprise. Il est constitué de l'ensemble des processus, méthodes et mesures ordonnés par le Conseil d'administration et la Direction, et qui servent à garantir le bon déroulement des opérations chez Swissgrid. Les contrôles internes relatifs aux opérations sont intégrés dans les procédures d'exploitation, au sens où ils accompagnent le travail ou se situent immédiatement en amont ou en aval de celui-ci. Les contrôles internes ne représentent pas une fonction SCI séparée, mais font partie intégrante des processus. Le SCI de Swissgrid, qui se concentre de manière systématique sur les risques et contrôles-clés, est mis en œuvre à tous les niveaux de l'entreprise et exige un grand sens des responsabilités de la part des collaborateurs.

#### Gestion des risques

Dans le cadre d'un processus à plusieurs niveaux réalisé plusieurs fois par an, les risques rencontrés par Swissgrid à l'échelle de l'entreprise sont identifiés, l'évolution des risques d'ores et déjà sous surveillance est évaluée et les résultats des mesures prises par le passé sont calculés. C'est sur cette base que la probabilité de survenue des risques actuels et leurs conséquences sont ensuite estimées. Les risques considérés importants sont ainsi, au travers de mesures appropriées décidées par le



De gauche à droite: Andreas John, Luca Baroni, Wolfgang Hechler, Bettina von Kupsch, Pierre-Alain Graf, Thomas Tillwicks, Andy Mühlheim

## 4 Direction

### 4.1 Membres de la Direction, autres activités et intérêts

Nom, nationalité, fonction, formation	Membre de la Direction depuis	Expériences professionnelles, carrière	Autres activités et intérêts éventuels
<b>Pierre-Alain Graf</b> (1962, CH) CEO Licencié en droit, licencié en économie HSG	1er février 2009	General Manager Cisco Systems Suisse SA (de 2006 à 2008); auparavant poste au sein de Colt Telecom Group Ltd.	Conseil d'administration de Cesoc SA
<b>Luca Baroni</b> (1971, CH et I) Finances Economiste d'entreprise HES	15 décembre 2006	CFO d'Etrans SA (de 2005 à 2006); auparavant CFO d'Energiedienst Holding AG et poste chez EGL SA, WATT AG et au sein de la Fédération des coopératives Migros	Aucune
<b>Wolfgang Hechler</b> (1967, D) Asset Management et Service Ingénieur électricien diplômé	1er mars 2010	Vattenfall Europe Distribution GmbH (de 2002 à 2010), à la fin comme responsable de la stratégie de réseau; auparavant poste au sein de Hamburgische Electricitäts-Werke AG	Aucune
<b>Andreas John</b> (1970, D) Gestion système Ingénieur diplômé en énergie électrique	1er mars 2010	Depuis 2007 au sein de Swissgrid, en dernier lieu en tant que responsable de l'exploitation du réseau; auparavant postes au sein du groupe ABB, du groupe Siemens, du groupe Enermet et de CKW AG	Aucune
<b>Bettina von Kupsch</b> (1963, D) Clients et relations publiques Diplômée en études commerciales, Magister Artium	1er avril 2010	Responsable de la gestion de la marque et du transfert chez Swisscom Suisse SA (de 2008 à 2009), auparavant différentes fonctions dirigeantes au sein de Swisscom Mobile, Cap Gemini Ernst & Young et Gemini Consulting	Aucune

Nom, nationalité, fonction, formation	Membre de la Direction depuis	Expériences professionnelles, carrière	Autres activités et intérêts éventuels
<b>Andy Mühlheim</b> (1968, CH) Services des technologies de l'information et de la communication Ingénieur électricien diplômé ETS, diplôme d'ingénieur en économie UTS/HES, Lorange Executive MBA	1er mars 2009	Directeur informatique d'Alstom Suisse SA (de 2004 à 2009); auparavant fonctions chez Swisscom SA, Sunrise SA et Siemens Suisse SA	Aucune
<b>Thomas Tillwicks</b> (1952, CH/D) Marché et régulation Ingénieur électronicien diplômé	15 décembre 2006	Responsable de la gestion commerciale du réseau chez Etrans SA (de 2005 à 2006); auparavant chez Atel SA et dans l'approvisionnement électrique de Berlin	Conseil d'administration de Capacity Allocation Service Company.eu S.A., activité internationale dans des comités du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité REGRT-E

### Départ pendant la période sous revue

– Christine Dreher, Human Resources, le 30 novembre 2011

## 5 Rétributions

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rétribution fixe (honoraires et frais) dont le montant diffère selon qu'il s'agisse du Président ou des autres membres du Conseil d'administration. La rétribution des membres de la Direction se compose du salaire de base (frais forfaitaires inclus) ainsi que d'une composante salariale variable, fonction de la réalisation des objectifs de l'entreprise et personnels. Le montant de la rétribution des membres de la Direction est fixé par le comité Personnel et rémunération. Les rétributions versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction sont publiées en annexe des comptes annuels aux pages 51 et 52.

## 6 Droits de participation

Les droits patrimoniaux et de participation des actionnaires sont réglés dans la loi et les statuts. Il n'existe aucun règlement statutaire qui diverge de la loi.

## 7 Révision externe

### 7.1 Mandat et honoraires

KPMG SA, Bâle, est l'organe de révision légal de swissgrid sa. Le mandat de révision lui a été accordé pour la première fois pour l'exercice 2005/2006 (exercice prolongé). Le réviseur responsable, Orlando Lanfranchi, exerce ses fonctions depuis l'exercice 2005/2006.

L'organe de révision est élu par l'Assemblée générale pour un mandat d'un an. Au titre de son activité

d'organe de révision, KPMG a perçu au cours de l'exercice écoulé une rémunération de CHF 157 000. Les autres activités et prestations de révision en rapport avec le transfert à venir du réseau de transport (en particulier la due diligence fiscale) et le secteur informatique ont été rétribuées pour un montant total de CHF 351 000.

### 7.2 Instruments d'information

Le comité Finances et révision évalue chaque année l'efficacité de la révision externe. A cet effet, les membres du comité mettent à profit leurs connaissances et expériences accumulées lors d'activités semblables dans d'autres entreprises. De plus, ils se basent sur les documents établis par l'organe de révision externe, comme le rapport complet, ainsi que sur les prises de position orales et écrites portant sur des aspects liés à la présentation des comptes, au système de contrôle interne et à la révision.

## Impressum

Le rapport annuel est publié en allemand, français et anglais. En cas de différences d'interprétation, le texte allemand prévaut. Comme la loi l'exige, le rapport annuel est publié en allemand.

De plus amples informations sur Swissgrid figurent à l'adresse [www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch).

### Editeur

swissgrid ag  
Werkstrasse 12  
CH-5080 Laufenburg  
[www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch)

### Photos

Stefan Bohrer, Basel  
gettyimages  
IStockphoto

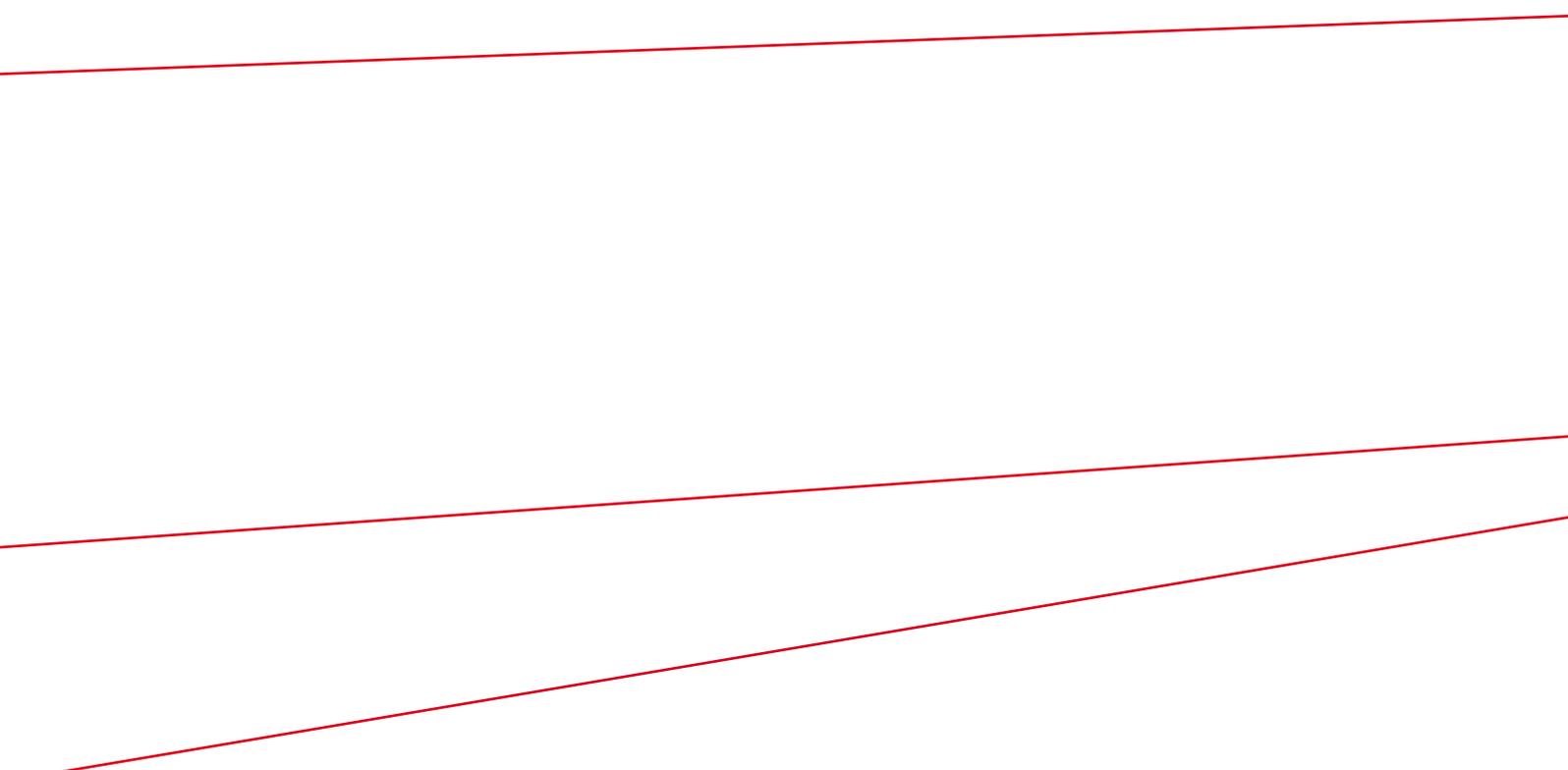
### Impression

Binkert Druck AG, Laufenburg

Le rapport annuel a été imprimé sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council). L'objectif premier de cette organisation est de promouvoir une gestion responsable et durable du patrimoine forestier, afin que les générations futures disposent de ressources d'une qualité identique à celle dont nous bénéficions aujourd'hui. La reproduction ou la réimpression du rapport annuel sans l'accord de l'éditeur est strictement interdite.



imprimé climatiquement neutre  
Nr.: OAK-ER-11792-00663  
[www.oak-schwyz.ch/nummer](http://www.oak-schwyz.ch/nummer)



swissgrid ag  
Dammstrasse 3  
Postfach 22  
CH-5070 Frick

Werkstrasse 12  
CH-5080 Laufenburg

Avenue Paul-Cérésole 24  
CH-1800 Vevey

Téléfon +41 58 580 21 11  
Fax +41 58 580 21 21  
info@swissgrid.ch

[www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch)